



Rapport d'Activités
– 2023 –
&
Débat d'Orientations Budgétaires
– 2024–

PETR du Doubs central
1 place Jean Moulin – BP 42027 BAUME LES DAMES CEDEX

www.doubscentral.org et suivez nous sur 

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Analyse budgétaire	4
1. Données contextuelles.....	5
2. Budget du PETR.....	6
3. Budget annexe TADOU.....	13
Rapport croisé d'activités 2023 et d'orientations 2024	18
1. Données préalables.....	19
2. Urbanisme et planification.....	21
3. Energie-climat.....	26
4. Filière Forêt-Bois.....	33
5. Mobilité	40
6. Santé	47
7. Groupe d'Action Locale LEADER du Doubs central	55
8. Dossiers transversaux	61
9. Administration générale	64
Impact budgétaire sur les participations des communautés de communes.....	66
1. Participations pour les missions générales et le SCoT	66
2. Participation pour le budget TADOU.....	67
Annexe : rapport d'activités du Conseil de développement.....	70

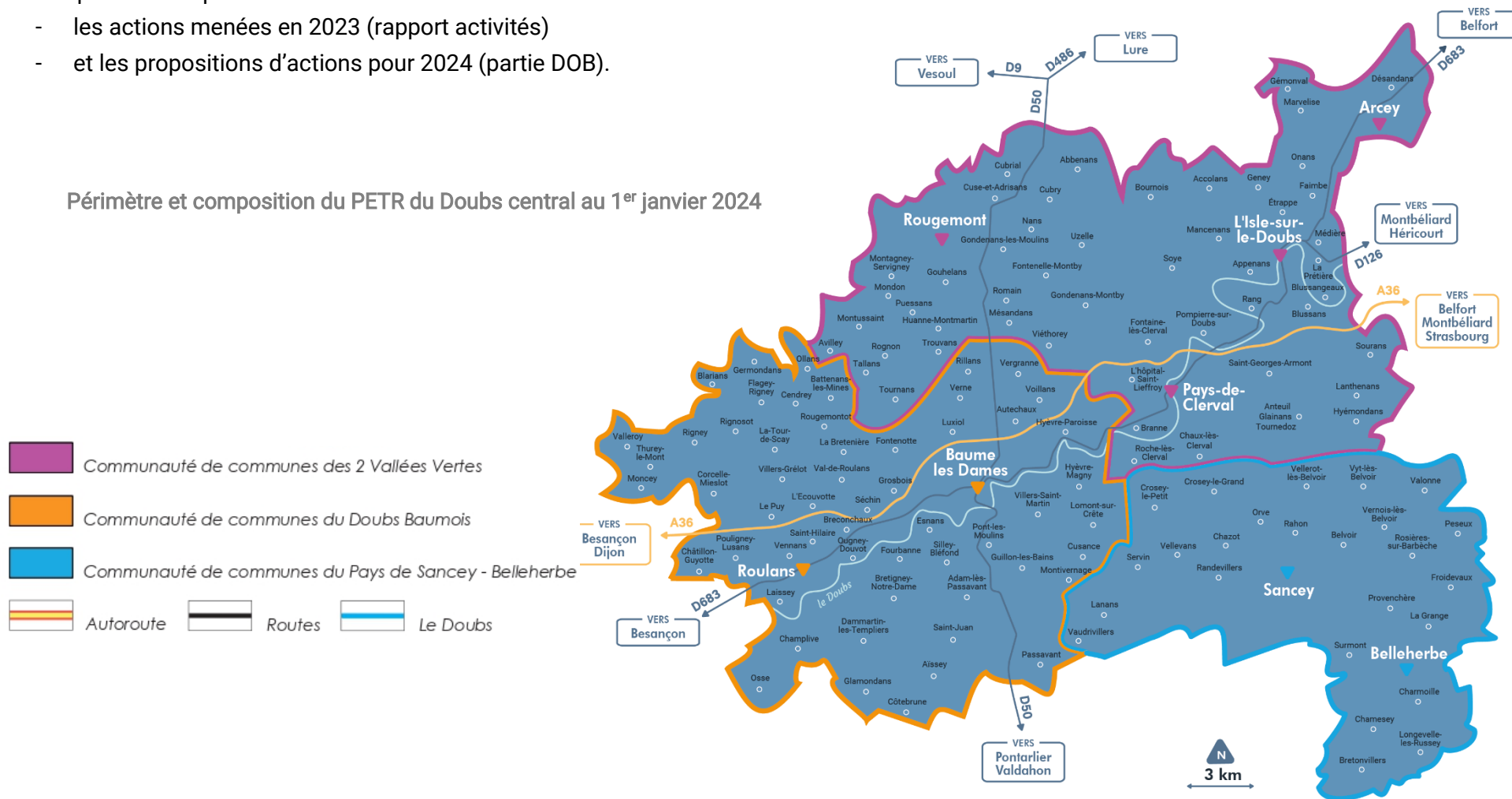
Introduction

Ce 5 février 2024, le Comité Syndical est invité à présenter son rapport d'activités 2023 et à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024.

Afin de mettre en adéquation la continuité de l'action du PETR du Doubs central, il a été fait le choix de regrouper les éléments dans un seul rapport qui décline par thématique :

- les actions menées en 2023 (rapport activités)
- et les propositions d'actions pour 2024 (partie DOB).

Périmètre et composition du PETR du Doubs central au 1^{er} janvier 2024



Analyse budgétaire

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses sur une année donnée.

C'est un acte prévisionnel qui peut être modifié en cours d'exécution par l'assemblée délibérante grâce notamment à des Décisions Modificatives (DM), ce qui fut le cas en 2023 avec une 3 DM pour le budget principal aucune pour le budget annexe TADOU.

Il est composé d'une partie investissement et d'une partie fonctionnement. Chaque partie doit être votée en équilibre, c'est-à-dire que les dépenses égalent les recettes.

Le PETR a 2 budgets :

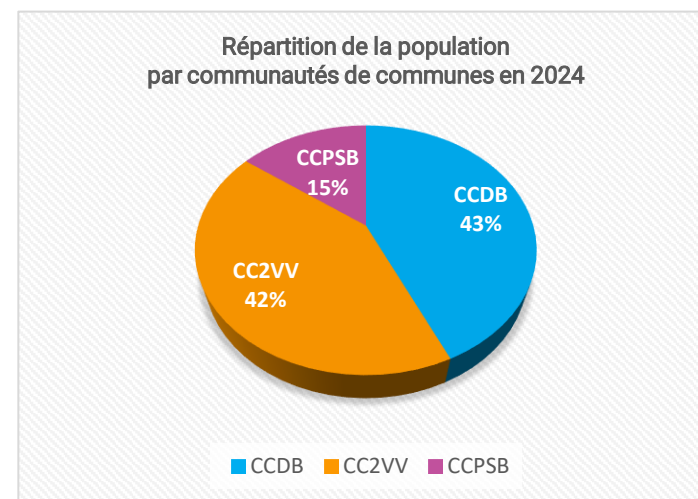
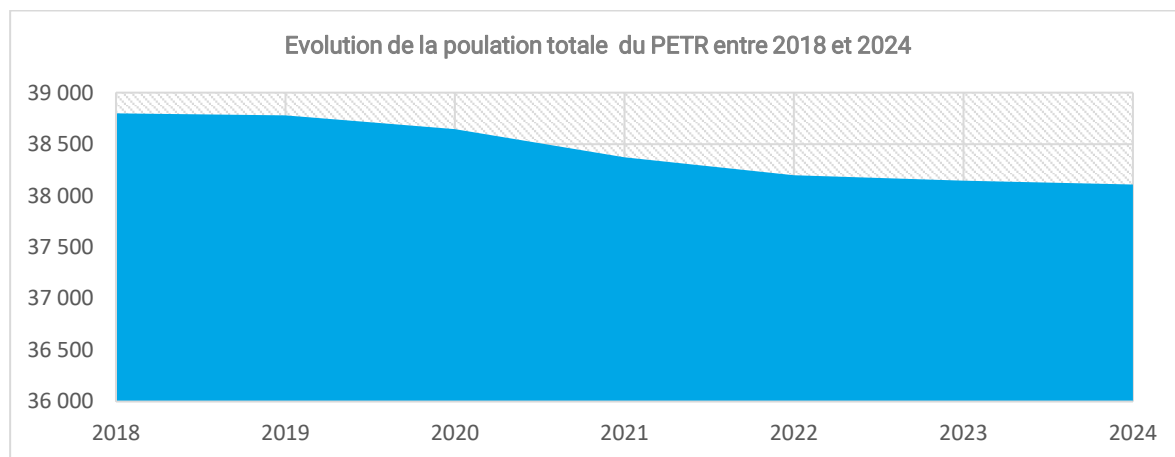
- Le budget principal
- Le budget annexe TADOU.

1. Données contextuelles

Au 1^{er} janvier 2024, le PETR du Doubs central est composé de 3 communautés de communes :

- Communauté de Communes du Doubs Baumoïsis (CCDB)
- Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes (CC2VV)
- Communauté de Communes du Pays Sancey-Belleherbe (CCPSB).

Ces 3 communautés de communes représentent 139 communes pour un peu plus de **38 109 habitants (population totale) en 2024**. En 2020, cette population était de 38 644, soit 500 habitants en plus (taux de variation de -1,38%).



La répartition de la population du Doubs central entre les 3 communautés de communes est hétérogène car si la CCDB et la CC2VV représentent respectivement 43% et 42% de la population, la CCPSB représente 15% de la population totale.

Il a été fait le choix de présenter ce rapport en fonction des 3 communautés de communes actuelles du Doubs central.

Ainsi, pour les éléments antérieurs au 1^{er} janvier 2017 (date de leur instauration), ce sont les données agglomérées des communautés de communes préexistantes déjà membres du PETR.

Les données budgétaires sont agrégées. Elles retracent et prennent en compte les données du PETR mais également des institutions précédentes : Pays du Doubs central et Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central.

PRECISIONS :

- CCDB = Communauté de Communes du Pays Baumoïsis + Communauté de communes Vaîte-Aigremont
- CC2VV = Communauté de Communes du Pays de Rougemont + Communauté de Communes du Pays de Clerval + Communauté de Communes des Isles du Doubs
- CCPSB = Communauté de Communes du Vallon de Sancey

2. Budget du PETR

Le budget principal du PETR est passé en M57 en 2022.

Pour cet exercice, le PETR a réalisé en fin d'année les rattachements de charge et de produits ainsi que les restes à réaliser en investissement.

Les éléments financiers présentés concernant 2023 seront consolidés une fois le Compte de gestion approuvé.

■ PARTIE FONCTIONNEMENT

Le budget voté en 2023 pour cette partie était de 741 248,50 € auquel s'ajoutait un excédent de 503 069€.

Après les 3 décisions modificatives, le budget est passé à 813 299,34€ auquel s'ajoutait l'excédent de 504 585,67€.

► Les dépenses

La répartition des charges par chapitre est reprise dans le tableau ci-dessous, et ce depuis 2015.

Dépenses de fonctionnement (en €) de 2015 à 2023

Chap.	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
011	Charges à caractères générales	88 804	144 507	122 863	175 846	94 035	162 574	203 988	163 408	173 486
012	Charges de personnel	193 024	243 924	226 587	290 877	286 384	301 895	386 140	369 324	339 023
65	Autres charges de gestion courante	16 620	18 922	19 009	18 649	18 869	22 567	29 369	115 217	59 860
	<i>sous-total des dépenses courantes</i>	<i>298 449</i>	<i>407 353</i>	<i>368 459</i>	<i>485 371</i>	<i>399 288</i>	<i>487 036</i>	<i>619 497</i>	<i>647 949</i>	<i>586 716</i>
66	Charges financières	820	1 080			8 863	992			
67	Charges spécifiques			17 863		2 329 590	119 169	73 136		8 562
	TOTAL DEPENSES REELLES	299 269	408 432	386 322	485 371	2 737 741	607 197	692 633	647 949	580 929
042	Opérations d'ordre entre section	11 241	11 059	12 995	39 233	43 167	34 928	36 349	34 788	34 969
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	11 241	11 059	12 995	39 233	43 167	34 928	36 349	34 788	34 969
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	310 510	419 492	399 317	524 604	2 780 908	642 125	728 982	682 737	615 897

* estimatif : les éléments financiers présentés concernant 2023 seront consolidés une fois le Compte de gestion approuvé.

— Charges à caractères générales

Les dépenses concernent les frais de fonctionnement usuels de la collectivité (loyer, fournitures administratives, frais de communication et de télécommunication, maintenance, frais liés aux réunions, déplacements, assurances...).

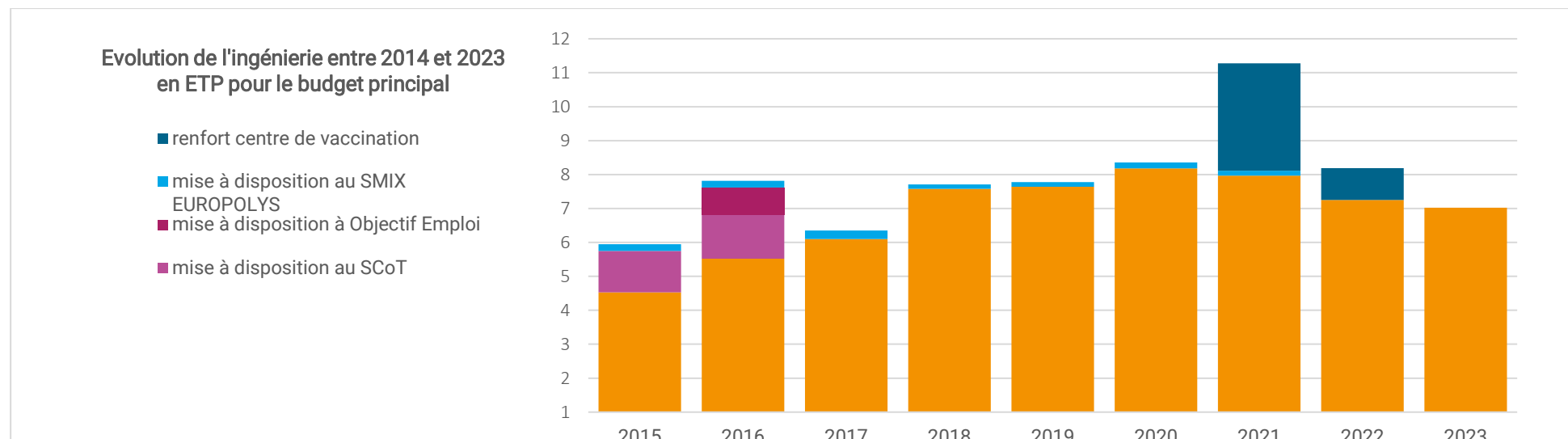
Principales dépenses de ce chapitre en 2023 :

- Frais de l'étude pour la Trame Verte et Bleue pour 39 004€
- Convention de prestation de service avec l'ADU dans le cadre du SCOT pour 15 050€ (en rattachement de charge)
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les lignes régulières dans le cadre de la mobilité pour 44 400€ (en rattachement de charge)
- Et le remboursement de trop perçu de subvention de la Région sur l'ingénierie en 2021 et 2022 pour 14 000€ (en rattachement de charge)

— Charges de personnel

La part la plus importante du budget concerne l'ingénierie, dont les charges sont principalement réparties dans le chapitre 012. Jusqu'en 2022, le PETR mettait également à disposition des agents dans le cadre de prestation de service. La convention PETR-SMIX EUROPOLYS a pris fin en début d'année 2022.

En fin d'année 2023, le poste de chargé de mission santé et mobilité a été scindé en 2 postes spécifiques à temps plein : 1 chargé de mission santé et 1 chargé de mission mobilité.



PRECISIONS :

- 2012 à 2016 : mise à disposition d'un agent au Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central dans le cadre d'une convention de prestation de service (fin de la mise à disposition dans le cadre de la fusion PETR-SCoT en 2017)
- 2015 : mise à disposition d'un agent à l'association Objectif emploi dans le cadre d'une convention de prestation de service.
- 2015 à 2021 : mise à disposition d'ingénierie au SMIX EUROPOLYS dans le cadre d'une convention de prestation de services qui s'est terminée
- 2019 : plusieurs périodes de vacances d'emploi pendant lesquelles les postes sont restés inoccupés entre le moment de la fin d'un contrat et la prise de poste d'un nouvel agent
- 2020 : recrutement d'un stagiaire pendant 6 mois pour réaliser un diagnostic énergie climat
- 2021 : recrutements de renfort afin de gérer le centre de vaccination. Le renfort a été de 3,17 ETP auquel il faut ajouter le chargé de mission santé qui y a travaillé à 100% toute l'année
- 2022 : centre de vaccination ouvert jusqu'en mars avec un renfort correspondant à 0,94 ETP sur l'année mais les 8,1 ETP prévus pour assurer les missions générales ont été occupés à raison de 7,25 ETP (hors centre de vaccination) en raison notamment de période de vacance d'emploi suite au départ de 2 agents de la structure.
- 2023 : 8,44 ETP créé occupé à 7,02 ETP pour l'année en 2023 suite à des vacances de postes ou des difficultés de recrutement pour le remplacement de la gestionnaire comptable en congé maternité.

En raison de la spécificité de la structure PETR qui est un territoire de projet avec une compétence acquise en 2022 (compétence mobilité), les agents recrutés sont principalement des contractuels de droit public.

En 2023, un agent a été CDIisé.

Ainsi au 31 décembre sur l'effectif total du PETR, 1 agent est fonctionnaire, 4 agents sont en CDI, 4 agents en CDD avec des contrats d'une durée en cours de 1 an et un recrutement est en cours.

— *Autres charges de gestion courante*

Ce chapitre intègre :

- les dépenses liées aux indemnités des élus (Président + 6 Vice-Président),
- les frais de l'ADAT (4 000€) en tant que client pour notamment le logiciel de gestion comptabilité,
- les frais de l'informatique en nuage, à savoir les licences office 365 et Dropbox (4 000€),
- et les écritures relatives à la restitution aux collectivités des montants définis dans la répartition des CEE pour 2022 (24 286€).

— *Charges financières*

Le PETR n'a pas d'emprunt en cours.

— *Charges spécifiques*

L'écriture correspond au remboursement à l'ARS du trop-perçu pour le fonctionnement des centres de vaccination de 2022.

— *Opérations d'ordre*

Les opérations d'ordre prennent en compte les écritures d'amortissements.

► **Les recettes**

Les recettes du PETR proviennent des cotisations des communautés de communes adhérentes, des participations émanant de l'Etat, d'autres collectivités locales (principalement la Région), de l'Europe (FEADER) et de l'ARS ainsi que les opérations qu'il porte pour d'autres collectivités.

— *Répartition des recettes par chapitre*

Les résultats et l'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2015 sont rappelés dans le tableau ci-dessous.

Évolution des recettes de fonctionnement (en €) depuis 2015

Chap.	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
013	Atténuation de charges	1 741	2 232	661	601	2 663	6 509	13 474	7 737	10 448
70	Produits de services				39 505	44 150	58 445	6 285	0	3 900
74	Dotations et participations	357 986	667 856	640 127	280 969	271 065	374 082	688 592	700 962	484 309
75	Autres produits gestion courante			424		106	1	734	36	30 088
	<i>sous-total recettes courantes</i>	<i>359 727</i>	<i>670 088</i>	<i>641 212</i>	<i>321 075</i>	<i>317 985</i>	<i>439 037</i>	<i>709 085</i>	<i>708 735</i>	<i>528 744</i>
77	Produits exceptionnels				6 254	2 959 793	1 909	190 699	388	70
	TOTAL DES RECETTES REELLES	359 727	670 088	641 212	327 329	3 277 778	440 946	899 784	709 123	528 814
042	Opérations d'ordre entre section	1 760	1 760	1 760	1 578	1 578		1 528	4 414	4 414
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 760	1 760	1 760	1 578	1 578	-	1 528	4 414	4 414
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	361 487	671 848	642 972	328 907	3 279 356	440 946	901 312	713 537	533 228

* estimatif : les éléments financiers présentés concernant 2023 seront consolidés une fois le Compte de gestion approuvé.

PRÉCISIONS :

- chapitre 013 : remboursement de la sécurité sociale ou de l'assurance du personnel concernant les rémunérations (maladie, congé maternité, congé parental). Le montant est élevé depuis 2020 en raison de l'impact de la crise sanitaire (arrêts liés au COVID pour maladie ou garde d'enfant) mais également en raison de remboursement d'arrêts liés à des congés maternité
- chapitre 70 : principalement les montants versés dans le cadre de la convention de prestation de services PETR-SMIX EUROPOLYS. En 2020, s'est ajouté le remboursement des masques pour les communes et EPCI concernés. Depuis ce chapitre comporte principalement le remboursement par les communes des frais afférents à l'opération des terres forestières sans maître
- chapitre 74 : participation des EPCI membres mais également financements obtenus pour l'ingénierie, les actions et les études portées par le PETR (révision du SCoT, DGD sur la révision du SCoT, étude mobilité) ainsi que pour 2020, la participation de l'Etat pour l'achat des masques de protection contre le COVID-19 et pour 2021 et 2022 la participation de l'ARS pour le financement des centres de vaccination. En 2023, les rattachements de produits sont d'environ 280 000€)
- Chapitre 75 : en 2023, les 30 000€ perçus du prestataire pour la vente des CEE ont été intégrés dans ce chapitre
- chapitre 77 : régularisation de différentes écritures comptables. Encaissement du produit de la vente des CEE.
- chapitre 042 : écritures d'amortissements.

— Participations des communautés de communes membres

Statutairement, depuis 2017, il est prévu pour les cotisations que « *Le Comité syndical fixe annuellement son montant conformément à une clé de répartition qu'il détermine* ». Depuis 2003, cette cotisation, pour les actions du PETR, est de 3,50 € par habitant. Elle est définie en fonction de la population totale (somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune). Il convient d'ajouter à ce montant, la part de cotisation nécessaire pour mener le SCoT.

A cette cotisation, est ajoutée, le cas échéant la participation pour des opérations spécifiques portées par le PETR tels que le conventionnement pour les Espaces Info Energie (dans le cadre du conventionnement avec la Maison de l'Habitat du Doubs) ou encore les frais pour le dispositif CEE classique.

La cotisation annuelle pour 2023 était de 4,58€.

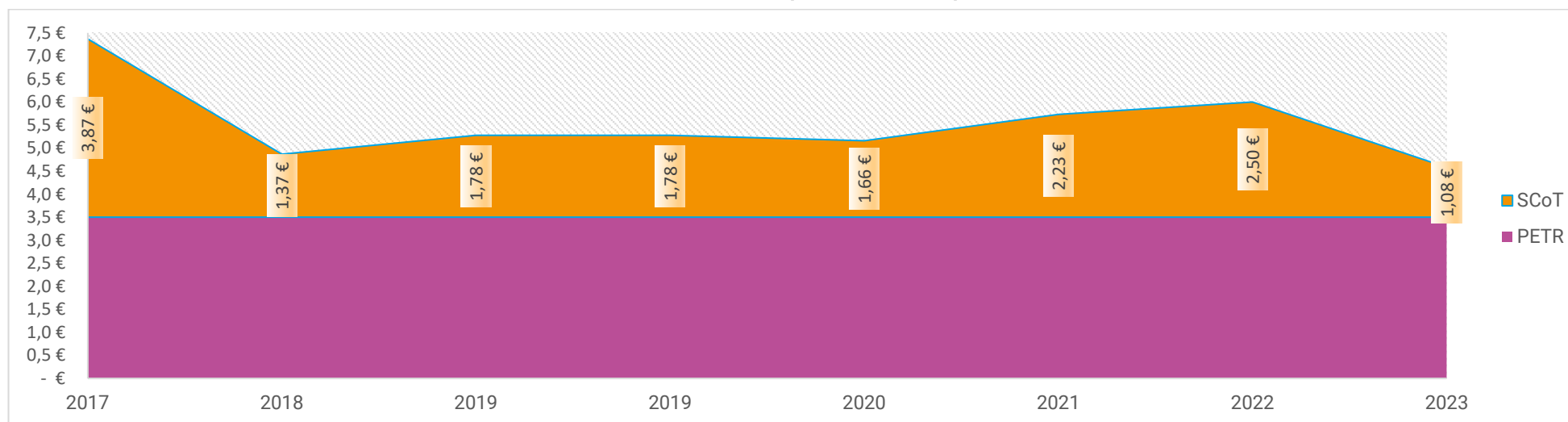
Évolution des cotisations du Doubs central (en €) depuis 2015

EPCI membre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CC2VV	106 144	130 719	123 845	80 861	87 817	85 300	94 075	98 616	73 697
- dont PETR	51 503	56 630	58 814	58 114	58 212	57 859	57 403	57 526	56 305
- dont SCoT	54 642	74 089	65 031	22 747	29 605	27 441	36 672	41 090	17 392
CCDB	86 305	94 949	129 454	80 847	87 395	85 037	93 720	96 996	75 360
- dont PETR	57 285	57 761	61 478	58 100	57 932	57 680	57 186	56 581	57 575
- dont SCoT	29 020	37 188	67 977	22 747	29 463	27 357	36 534	40 415	17 785
CCPSB	27 890	31 802	40 542	27 053	29 536	29 066	32 225	33 576	25 691
- dont PETR	12 352	12 411	19 254	19 443	19 579	19 716	19 712	19 586	19 628
- dont SCoT	15 539	19 391	21 289	7 610	9 957	9 351	12 513	13 990	6 063
Doubs Central	220 339	257 470	293 842	188 761	204 748	199 403	220 020	229 188	174 748
- dont PETR	121 139	126 802	139 545	135 657	135 723	135 254	134 301	133 693	133 508
- dont SCoT	99 201	130 668	154 297	53 104	69 025	64 149	85 719	95 495	41 240

PRÉCISIONS :

- Pour les frais relatifs au SCOT, les cotisations étaient perçues entre 2012 et jusqu'à la fusion PETR-SCOT en 2017 par le Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central créé à cet effet. Les cotisations étaient calculées en fonction de la clé de répartition suivante : 50 % des charges en fonction du nombre de communes au sein de la communauté de communes et 50% des charges en fonction du nombre d'habitants dans ces collectivités.
- Ce ratio s'appliquait au besoin de financement annuel nécessaire pour le fonctionnement du Syndicat.
- À noter que la Communauté de communes Vaïte-Aigremont n'était pas membre du Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central.

Évolution des cotisations par habitants depuis 2017



■ PARTIE INVESTISSEMENT

Le budget voté en 2023 a été voté en suréquilibre en investissement avec 121 863,88€ incluant les reports et un excédent de 77 821€. Les 3 Décisions Modificatives prises en 2023 n'ont pas modifiées la partie investissement du budget.

Avec le portage par le PETR des actions pour compte de tiers prévues dans le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le PETR a vu la partie investissement de son budget croître de manière exponentielle entre 2018 et 2020. Il s'agissait d'une croissance fictive puisque les opérations pour compte de tiers ont pour particularité de s'annuler puisque le montant prévu en dépenses égale le montant prévu en recettes, il n'y a pas d'enrichissement matériel ou immatériel de la collectivité.

Toutes les opérations pour compte de tiers ont été soldées en 2020.

► Les dépenses

La répartition des investissements par chapitre est reprise dans le tableau ci-dessous, et ce depuis 2015

Évolution des dépenses d'investissement (en €) depuis 2015

Chap.	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
16	Remboursement d'emprunt					1 250 000				
20	Immobilisations incorporelles	76 633	268 279			22 546	53 952			16 452
21	Immobilisations corporelles	2 069	10 891	1 350	23 226	250	7 040			3 710
23	Immobilisations en cours						2 992			
	<i>sous total dépenses équipement</i>	<i>78 702</i>	<i>279 171</i>	<i>1 350</i>	<i>23 226</i>	<i>1 272 796</i>	<i>63 984</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>20 162</i>
45	Opérations pour compte de tiers		10 093	40 372	2 437 210	1 491 094	64 172			
	TOTAL OPERATIONS REELES	78 702	289 263	41 722	2 460 437	2 763 890	128 156	0	0	20 162
040	Opérations d'ordre entre sections	1 760	1 760	1 763	1 578	1 578		1 528	4 414	4 414
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 760	1 760	1 763	1 578	1 578	0	1 528	4 414	4 414
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	80 462	291 023	43 485	2 462 015	2 765 468	128 156	1 528	4 414	24 576

* estimatif : les éléments financiers présentés concernant 2023 seront consolidés une fois le Compte de gestion approuvé.

PRÉCISIONS :

- chapitre 20 : frais d'étude dans le cadre de la révision du SCoT mais pas de versement en 2021 et 2022 en raison du retard pris pendant la période de confinement ; un paiement de 16 452€ a eu lieu en 2023 et un reste à réaliser a été intégré au budget en 2023 à hauteur de 59 998€ dans le résultat de l'exercice
- chapitre 21 : achat principalement de matériel informatique, mobilier, véhicule de service (Zoé) et rénovation des 2 points lumineux qui ont permis le portage du groupement de commande dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public . 2 PC portables ont été achetés en 2023.
- chapitre 23 : avance versée au bureau d'études dans le cadre de la révision du SCoT
- chapitre 45 : opération pour compte de tiers portés par le PETR dans le cadre de TEPCV
- chapitre 040 : écriture d'amortissement

► Les recettes

Les recettes d'investissements depuis 2015 sont rappelées dans le tableau ci-dessous.

Évolution des recettes d'investissement (en €) depuis 2015

Chap.	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
13	Subventions d'investissement		14 430		200	15 000	10 695			
16	Emprunts en Euros					1 250 000				
20	Immobilisations incorporelles		99 399							
	<i>sous-total recettes d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>113 829</i>	<i>0</i>	<i>200</i>	<i>1 265 000</i>	<i>10 695</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
10	Dotations Fonds divers de réserves (hors 1068)		0	197	34 445	6 540	3 741	3 689	10 005	
1068	Dotations Fonds divers réserves	78 702	22 353	135 691						
	<i>sous-total recettes financières</i>	<i>78 702</i>	<i>22 353</i>	<i>135 888</i>	<i>34 445</i>	<i>6 540</i>	<i>3 741</i>	<i>3 689</i>	<i>10 005</i>	<i>0</i>
45	Opérations sous mandat		10 378	40 086	1 643 586	2 280 608	68 282			
	<i>sous-total opérations pour compte de tiers</i>	<i>0</i>	<i>10 378</i>	<i>40 086</i>	<i>1 643 586</i>	<i>2 280 608</i>	<i>68 282</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL DES RECETTES REELLES		78 702	146 560	175 974	1 678 231	3 552 148	82 718	3 689	10 005	0
040	Opérations d'ordre entre sections	11 241	11 059	12 995	39 233	43 167	34 928	36 349	34 788	34 969
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 241	11 059	12 995	39 233	43 167	34 928	36 349	34 788	34 969
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		89 943	157 619	188 970	1 717 464	3 595 315	117 646	40 038	44 793	34 969

* estimatif : les éléments financiers présentés concernant 2023 seront consolidés une fois le Compte de gestion approuvé.

PRÉCISIONS :

- chapitre 10 : FCTVA et DGD (notamment relatif aux frais d'étude du SCoT). La DGD depuis 2022 est désormais intégrée à l'article 74611.
- chapitre 13 : subventions concernant le vélo et la voiture électriques du PETR
- chapitre 45 : subventions et remboursements pour les opérations de compte de tiers liées à TEPCV
- chapitre 040 : les écritures d'ordre intègrent les écritures d'amortissement.

■ RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le budget est soumis aux aléas des cofinancements obtenus et versés, mais également, entre 2016 et 2020 à des opérations pour compte de tiers portées par le PETR.

Évolution des résultats de l'exercice (en €) depuis 2018

section	2018		2019		2020		2021		2022		2023*		
	exercice	clôture de l'exercice	exercice	clôture de l'exercice	exercice	clôture de l'exercice	exercice	clôture de l'exercice	exercice	clôture de l'exercice	exercice	reste à réaliser	clôture de l'exercice
investissement	-744 550	-733 510	829 847	96 337	-10 510	85 827	38 510	124 338	40 379	88 717	10 392	-62 998	112 111
fonctionnement	-195 697	267 406	498 448	765 854	-201 180	564 675	172 329	737 004	30 800	767 804	- 82 668		767 804
total	-940 247	-466 104	1 328 296	862 191	-211 690	650 502	210 839	861 342	71 179	856 521	72 276		797 246

* estimatif : les éléments financiers présentés concernant 2023 seront consolidés une fois le Compte de gestion approuvé.

3. Budget annexe TADOU

Le budget TADOU est un budget annexe.

À la différence de celui du PETR, le budget TADOU est préparé en fonction des dépenses de l'année. En effet, ce budget est proportionnel à la fréquentation du service de transport à la demande. Ce sont les communautés de communes qui alimentent ce budget, suivant des modalités définies dans une convention de participation financière signée par les communautés de communes membres du PETR.

Cette convention détermine deux types de charges : les charges fixes et les charges variables.

L'appel des participations aux communautés de communes a lieu selon les modalités suivantes :

- pour les charges fixes : un appel prévisionnel à N et un appel de régularisation à N+1.
- pour les charges variables : un appel au réel sur les voyages du 1^{er} semestre et un appel au réel en N+1 pour les trajets du second semestre.

Le Département puis la Région prennent en charge 50% du cout résiduel du service pour les charges fixes (hors investissement) et les charges variables.

La convention avec la Région s'est terminée le 31 décembre 2021.

La convention pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 a été signée à la fin du 1^{er} semestre 2023 sur des bases différentes que ce qui était prévu initialement, à savoir une aide dégressive :

- pour 2022 : 63 953,28€ correspondant à 67% du financement régional de 2021
- pour 2023 : 31 499,38€ correspondant à 33% du financement régional de 2021.

Face à ce désengagement, d'autres sources de financement plus thématiques ont été recherchées, dont notamment la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour les trajets ayant pour motif de déplacement la santé.

■ CHARGES FIXES

Les charges fixes correspondent aux charges de fonctionnement et d'investissement du service (salaires, frais de communication, assurance, petit matériel...). Le financement de ces frais (déduction faite des subventions obtenues) est assuré par une participation basée au prorata de la population. Le nombre d'ETP affecté au service TADOU était de 1,5 du 1^{er} janvier au 30 octobre.

En effet, un chargé de mission mobilité a été recruté à temps plein avec un financement européen sur le budget du PETR même si la fiche de poste prévoit des actions sur le développement et le suivi du service TADOU.

En 2023, en raison de cette particularité, le taux d'ETP affecté sur le budget TADOU a été de 1,41.

Évolution des charges fixes depuis 2013

charges fixes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*	Evolution
CC2VV	11 923 €	10 699 €	15 255 €	9 121 €	9 841 €	10 921 €	13 844 €	11 022 €	11 943 €	11 853 €	7 353 €	11 387 €	
CCPSB	2 740 €	2 610 €	3 721 €	2 188 €	2 157 €	3 575 €	4 697 €	3 707 €	4 070 €	4 039 €	2 386 €	3 969 €	
CCDB	13 390 €	11 878 €	16 936 €	10 145 €	10 037 €	10 322 €	13 844 €	10 969 €	11 906 €	11 816 €	7 126 €	11 644 €	
service TADOU	28 053 €	25 187 €	35 912 €	21 453 €	22 034 €	24 818 €	32 384 €	25 698 €	27 918 €	27 708 €	16 864 €	27 000 €	

* montant prévisionnel - en attente des éléments définitifs de financement de la CPAM et de la Région.

PRÉCISIONS :

- 2014 : augmentation des charges résultant de l'acquisition du nouveau logiciel d'optimisation des déplacements.
- 2017 : modification territoriale avec accroissement de la population dans les communautés de communes.
- 2016-2017 : baisse des charges en raison de la perception des subventions issues de l'achat du logiciel en 2015
- 2018 : augmentation des charges liées à l'annulation de la créance irrécouvrable à l'encontre du CNRS pour le logiciel créé initialement en 2006
- 2021 : en raison de la création du centre de vaccination, l'organisation de l'ingénierie du Doubs central a dû être revue pour parer au plus urgent. Ainsi, le poste de chargé de mission "mobilité" qui est de 0,5 ETP a été occupé seulement à 64%.
- 2022 : mise en place des rattachements de charge donc impact des frais liés au fonctionnement de la structure pour 2 ans (2021 et 2022), recours à un avocat pour vérification de la reconduction du marché transporteur. Aide financière de la Région et de la CPAM, ce qui explique que le reste à charge pour les communautés de communes est moins important que les années précédentes
- 2023 : la maintenance 2023 du logiciel n'a pas été payé mais intégrée en rattachement de charge ; il en est de même pour les frais de rattachement à la collectivité. Les charges fixes bénéficient d'un financement de la région (31 499,38€) et de la CPAM pour les frais de la gestionnaire du service (en proportion du nombre de cours pour motif santé).

■ CHARGES VARIABLES

Les charges variables sont les coûts du prestataire qui assure le transport des habitants. Le coût de ces charges (déduction faite des subventions obtenues) est assuré par une participation des communautés de communes basée sur le coût résiduel réel des voyages (part du client déduite du coût du déplacement du prestataire retenu). Pour ce calcul, chaque collectivité prend à sa charge les déplacements des usagers résidant sur son territoire intercommunal.

Chaque voyage fait l'objet d'un bon de commande distinct sous la forme d'une feuille de route transmise au transporteur permettant ainsi l'affectation précise du voyage à la collectivité correspondante.

Évolution des charges variables depuis 2013

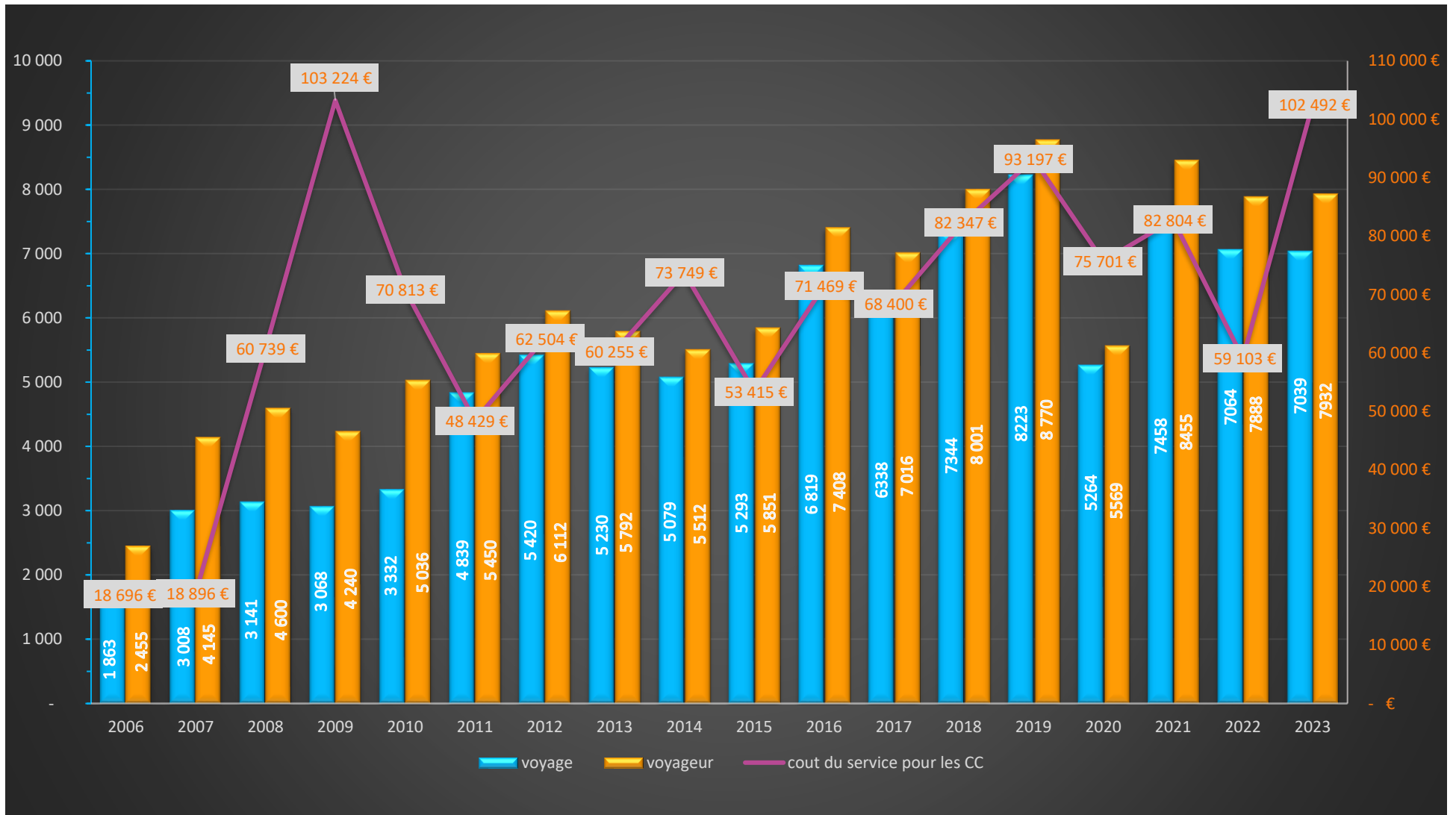
Charges variable	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*	évolution
CC2VV	19 392 €	23 602 €	24 209 €	20 412 €	30 601 €	25 062 €	29 685 €	39 218 €	18 482 €	26 920 €	19 204 €	34 865 €	
CCPSB	4 353 €	4 696 €	6 333 €	4 424 €	5 640 €	5 876 €	5 111 €	11 260 €	10 847 €	6 358 €	7 978 €	14 938 €	
CCDB	10 706 €	6 769 €	7 295 €	7 126 €	13 193 €	12 028 €	15 168 €	17 021 €	18 453 €	21 818 €	15 056 €	25 689 €	
Service TADOU	34 451 €	35 068 €	37 837 €	31 961 €	49 435 €	42 965 €	49 963 €	67 498 €	47 783 €	55 096 €	42 239 €	75 492 €	

* montant prévisionnel - en attente des éléments définitifs de financement de la Région et de la CPAM

PRECISIONS :

- 2019 : hausse importante des coûts due à une augmentation conjuguée de la fréquentation du service et de la révision du prix du kilomètre chargé. A noter que cette hausse avait été atténuée par l'évolution du taux de regroupement réalisé en interne de près de 10% (42% en 2018 et 51,7% en 2019) alors que le taux de regroupement volontaire (fait par les usagers directement) est seulement de 1,07%. De plus, le service arrive à saturation sur certaines tranches horaires : toutes les demandes de réservation ne peuvent être satisfaites.
- 2020 : début de l'impact de la crise sanitaire (moins de trajets et regroupements limités) : plus de 2 200 trajets en moins par rapport à 2019 soit une baisse de fréquentation de 35%
- 2021 :
 - o situation sanitaire qui a impactée le service TADOU de par la diminution du nombre de trajets (7 458 contre 8 304 en 2019)
 - o mise en place d'un dispositif spécifique "Aller-vers" les centres de vaccination avec un tarif dédié : plus de 22% des trajets avec ce motif
 - o reste à charge pour les communautés de communes sur le motif "vaccination" est de 12 632,70€. Le PETR a obtenu un financement total de la part de l'ARS
- 2022 : forte baisse du coût des charges variables pour les communautés de communes qui s'explique par un financement de la Région et de la CPAM (pour les seuls déplacements avec motif santé et accueil de jour)
- 2023 : augmentation du coût dû au fait que le financement de la région a été affecté sur les seules charges fixes. Un financement de la CPAM a pris en charge les déplacements pour motif santé et accueil de jour.

Évolution du coût du service entre 2006 et 2023 en fonction du nombre de voyages et voyageurs



A noter que le reste à charge en 2023 pour les communautés de communes est de 102 492€ en raison de financement non pérennes obtenus de la CPAM. Sans ce financement, le reste à charge pour les communautés de communes aurait été de 189 600€

Rapport croisé d'activités 2023 et d'orientations 2024

Cette partie présentera par thématique :

- les actions prévues dans le budget 2023,
- les réalisations correspondantes en 2024

et proposera les suites pour le budget 2024 afin que des choix soient opérés.

Le budget sera voté le 4 mars 2024 et sera un budget qui pourra être adapté aux besoins du territoire.

Les tableaux thématiques ci-dessous résument l'ensemble des dépenses (hors frais de personnel) engagées et/ou proposées pour 2024.

1. Données préalables

La Loi NOTRe ainsi que la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 ont apporté des précisions quant à la forme du Débat d'Orientations Budgétaires.

Ces données concernent les deux budgets du PETR :

- budget principal en M57
- budget annexe pour le service TADOU en M43..

► Gestion de la dette

Au jour de la présentation du DOB, le PETR du Doubs central n'a pas de prêt ou ligne de trésorerie en cours. Le PETR n'a pas de dette car il autofinance désormais les attentes de versement de subvention de ses cofinanceurs.

► Charges structurelles

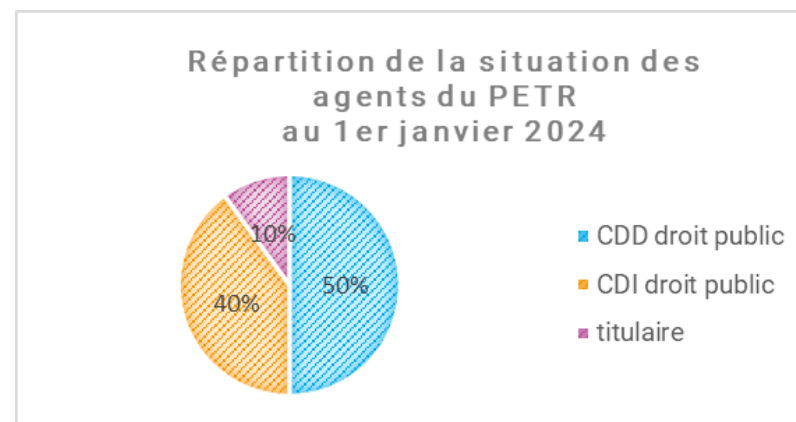
— Charges de personnel

Les dépenses de personnel varient en fonction des missions assurées par le PETR et des demandes spécifiques.

A noter que 8,83 ETP prévus pour l'année 2023 (prorata effectué en fonction de la création des postes) pour assurer les missions générales ont été occupés à raison de 8,44 ETP (période de vacances de poste).

En 2023, un agent a été CDIisé.

Au 1er janvier 2024, le PETR compte 10 agents pour 8,7 ETP dont 1 ETP pour le budget TADOU.



Répartition des charges salariales en 2024 par missions (budget principal et budget annexe)

	ETP	salaire chargé	Etat	Région	LEADER avec frais indirects	ARS/CPAM	convention (prestation ou groupement)	Auto-financement
Direction	100%	55 500 €						55 500 €
Directeur adjoint- chef du pôle aménagement concerté et chargé de mission SCoT	100%	51 500 €		25 000 €			26 500 €	- €
Chargé de mission transition	100%	46 000 €		23 000 €				23 000 €
Chargée de mission LEADER	100%	48 000 €			38 400 €			9 600 €
gestionnaire LEADER	90%	33 000 €			26 400 €			6 600 €
Chargé de mission "Santé"	100%	50 800 €		25 400 €		15 240 €		10 160 €
Chargée de mission valorisation et structuration de la filière bois	80%	39 000 €	11 700 €	19 500 €				7 800 €
chargé de mission mobilité	100%	43 000 €			34 400 €			8 600 €
Assistante RH - gestionnaire administrative et comptable (<i>remboursement congé maternité déduit</i>)	90%	40 000 €						40 000 €
Total PETR		406 800 €	11 700 €	92 900 €	99 200 €	15 240 €	26 500 €	161 260 €
Gestion	100%	38 500 €	11 550 €			11 550 €	15 400 €	
Total TADOU*		38 500 €	11 500€	- €	- €	11 550 €	15 400 €	11 550 €
Total PETR et TADOU		445 300 €	23 250 €	92 900 €	99 200 €	26 790 €	41 900 €	172 810 €

PRECISIONS :

- Total d'ETP pour les missions générales : 8,6 correspondants à 9 agents ;
- Un cout du salaire qui augmente pour les nouveaux recrutés puisqu'il convient de prévoir la prime précarité pour les agents qui ont moins d'un an d'ancienneté dont le contrat ne serait pas renouvelé ;
- estimation des aides pour l'ingénierie TADOU : financement de l'Etat par le biais d'une subvention ALS à hauteur du taux de déplacement pour le motif « domicile travail » et financement de l'ARS grâce au FIR à hauteur du taux de déplacement pour le motif « santé » ;
- un renfort ponctuel sur certaines tâches pourra être prévu ;

— Charges structurelles de fonctionnement

Les charges à caractère générales structurelles (loyer, copies, ménages, affranchissement, frais de communication, ADAT...) sont estimées en 2024 à 40 000€ environ avec une estimation de l'augmentation des couts de l'énergie (pour le chauffage dans les locaux). Les frais d'indemnités de fonction sont d'environ 28 000€.

2. Urbanisme et planification

Tableau récapitulatif 2023 -2024

Action	Coût prévisionnel	Coût réel	2023			2024	financement déjà perçu/acté ou prévu*	cofinancier	Reste à charge CC
			budgétisé	engagé	réalisé	proposition			
<i>Révision du SCoT - phase Projet d'Aménagement Stratégique</i>	22 488 €	22 488 €	X	X	X		22 488 €	CC	- €
<i>Partenariat AMO ADU - cotisation 2022 (-> évolution 2022-2023)</i>	30 500 €	15 050 €	X	X	X		15 050 €	cc	- €
<i>Partenariat AMO ADU - cotisation annuelle 2023</i>	400 €		X	X	X		400 €	CC	- €
<i>Etude Trame Verte et Bleue locale</i>	39 004 €	39 004 €	X	X	X		39 004 €	LEADER-CC	- €
<i>Ingénierie 2023</i>	50 800 €		X	X	X				- €
<i>Participation aux frais de la structure + déplacement 2023</i>	7 620 €		X	X	X		7 620 €	CC	- €
<i>Adhésion à la FEDESCOT 2023</i>	420 €		X	X	X		420 €	CC	- €
<i>Participation Rencontre Nationale des SCOT (1 élu et 1 technicien) 2023</i>	1 300 €		X				1 300 €	CC	- €
<i>Sorties biodiversité MEBFC 2023 (1 par CC)</i>	2 500 €	- €	X				2 500 €	CC	
<i>Démarche biens sans maîtres - Acquisition de données</i>	2 000 €	- €	X				2 000 €	CC	
<i>Territoire Doubs central 2023</i>	600 €	815 €	X	X	X		600 €	CC	215 €
<i>Impression plaquette SCoT - Documents locaux d'urbanisme</i>	600 €		X					CC	- €
<i>Conception et impression de kakémonos (expo itinérante SCoT)</i>	2 300 €	2 300 €	X				2 300 €	CC	- €
<i>Révision du SCoT - Phase Document d'Orientations et d'Objectifs</i>	53 952 €	53 952 €	X	X			53 952 €	CC	- €
<i>Révision du SCoT - Actualisation du diagnostic (Avenant)</i>	22 500 €	22 500 €				X		CC	22 500 €
<i>Révision du SCoT - Phase arrêt</i>	31 560 €	31 560 €				X		CC	31 560 €
<i>Reprographie documents SCoT arrêt projet (dossiers papiers + CD + envoi AR)</i>	2 300 €	2 300 €				X		CC	2 300 €

Partenariat AMO ADU - cotisation 2024	15 050 €	15 050€				X		CC	15 050 €
Ingénierie 2024	51 000 €					X	25 000 €	Région - CC	26 000 €
Participation aux frais de la structure + déplacement 2024	7 650 €					X		CC	7 650 €
Partenariat AMO ADU - cotisation annuelle 2024	400 €	400 €				X		CC	400 €
Adhésion à la FEDESCOT 2024	420 €					X		CC	420 €
Participation Rencontre Nationale des SCOT (1 élu et 1 technicien) 2024	1 300 €					X	1 300 €	CC	- €
Territoire Doubs central 2024	900 €					X		CC	900 €
Impression plaquette SCoT - Documents locaux d'urbanisme	700 €					X	600 €	CC	100 €
Conception et impression de kakémonos (expo itinérante SCoT)	2 500 €	2 500 €				X	2 300 €	CC	200 €

■ RÉVISION DU SCOT

L'année 2023 a principalement été marquée par la finalisation de la phase du **Projet d'Aménagement Stratégique**. Ce document du SCoT détermine les grands objectifs du territoire en matière de planification au regard du diagnostic établi. Ces objectifs seront ensuite déclinés en prescriptions qu'il conviendra de respecter dans le cadre de l'élaboration/révision des documents locaux d'urbanisme. Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT a été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées avant d'être présenté à la population lors d'une **réunion publique et débattu en comité syndical du PETR le 15 juin 2023**.

Le lancement de la phase du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) à quant à elle été retardée compte tenu des incertitudes liées aux **évolutions législative sur la mise en œuvre de la trajectoire ZAN** (loi du 20 juillet 2023 et décrets d'application de novembre 2023) : garantie rurale de 1ha pour les communes rurales, territorialisation de la consommation d'espace, nomenclature de l'artificialisation... Les travaux de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) avec lequel le SCoT devra être compatible ont eux aussi été bouleversés, et une nouvelle distribution des enveloppes foncières alloués aux territoire SCoT pour la période 2021-2031 a été proposée fin 2023.

En 2023, une aide à la révision du SCoT a été perçue de l'Etat dans le cadre des **subventions DGD** (Dotation Générale de Décentralisation). Le montant de cette aide a été de 20 586 €.



En 2024, l'élaboration du DOO sera menée de même que le **Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)** pour le volet **commercial et logistique du SCoT**. L'évaluation environnementale sera également réalisée afin de mesurer les impacts positifs ou négatifs du projet sur l'environnement. Enfin, compte tenu de l'avancement ralenti de la démarche depuis son lancement en 2019 (crise sanitaire, évolutions législatives...)

un avenant financier sera à prévoir afin **d'actualiser le diagnostic du SCoT**. Cet avenant ne pourra dépasser 10% du montant du marché initial. Des échanges avec les services de l'Etat seront engagés en ce sens pour mesurer le degré d'attente pour l'actualisation de ce diagnostic.

Plusieurs temps d'échanges et de concertation seront menés avec les élus, les partenaires et la population pour faire avancer la démarche.

L'arrêt du projet SCoT pourrait être acté en comité syndical en fin d'année 2024, permettant d'envisager une enquête publique durant le premier semestre 2025. Des coûts de reprographie et d'envoi du dossier arrêté pour avis des personnes Publiques Associées seront à prévoir.

➡ **Coût de la phase de PAS du SCoT (10% du montant du Lot 1 et du Lot 2) 2023: 22 488 € TTC.**

➡ **Coût de la phase de DOO/DAACL du SCoT (25% du montant du Lot 1 et 20% du montant du Lot 2) : 53 952 € TTC (déjà inscrit au budget 2023).**

➡ **Coût de l'avenant financier pour actualisation du diagnostic : 22 500 €**

➡ **Coût de la phase arrêt (versement au prestataires (10% du montant du Lot 1 et 30% du montant du Lot 2) : 31 560 €**

➡ **Coût des frais de reprographie du SCoT suite à l'arrêt du projet (dossiers papier + CD + frais d'envoi): 2 300 €**

■ ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ADU

La convention avec l'ADU établie pour la période 2021-2023 s'est poursuivie en 2023 et a été prolongé jusqu'à fin 2024. Cet avenant à la convention initiale était sans incidence financière mais permettait de prendre en compte l'accompagnement technique qui a été moindre suite au ralentissement de la procédure de révision du SCoT. De ce fait le montant réglé en 2023 dans le cadre de l'AMO est de 15 050 € et sera identique en 2024 (contre 30 100 € prévu initialement. Un nouvel avenant prolongeant la durée d'un an de la convention pourra être établi en 2024.

Parallèlement à l'AMO, l'élaboration d'une **plaquette d'information** à destination des élus a été initiée en 2023. Celle-ci visera à sensibiliser les élus sur les incidences des objectifs et prescriptions du SCoT définies dans le PAS et le DOO sur les documents locaux d'urbanisme. Ceci permettra de mieux appréhender comment traduire les orientations du SCoT que l'on soit doté d'une carte communale, d'un PLU ou en l'absence de document d'urbanisme. Cette plaquette sera finalisée et diffusée en 2024. Les coûts d'impression de cette plaquette sont présentés dans la partie « animation – communication ».

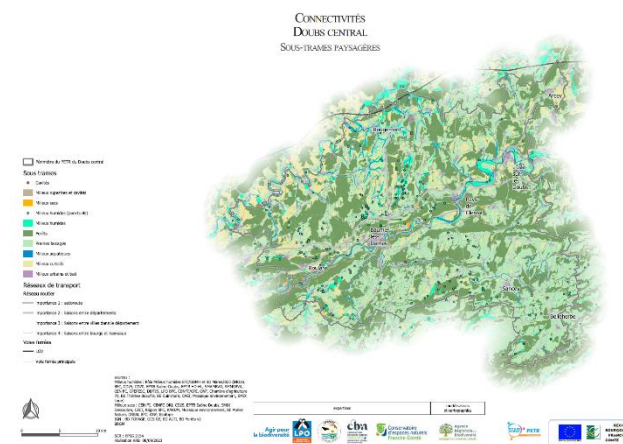
➡ **Coût de l'AMO dans le cadre du partenariat avec l'ADU 2023 : 15 050 € + 400 € de cotisation annuelle 2023**

➡ **Coût de l'AMO dans le cadre du partenariat avec l'ADU 2024 : 15 050 €**

➡ **Coût de la cotisation annuelle 2024 à l'ADU : 400 €**

■ TRAME VERTE ET BLEUE

En 2023, les travaux relatifs à la réalisation d'une **Trame Verte et Bleue d'intérêt locale ont été achevés**. Cet outil d'aide à la décision construit avec plusieurs associations de la Maison de l'Environnement Bourgogne Franche Comté permet d'établir, à l'échelle de chaque commune un dossier cartographique composé d'une carte des différentes sous-trames paysagères identifiées (forêts, prairies, milieux humides...), d'une carte des réservoirs de biodiversité et de plusieurs cartes identifiant les différents corridors permettant de relier les réservoirs de biodiversité. Une carte de synthèse des corridors à enjeux permettant d'identifier les secteurs à préserver en priorité a aussi été établie.



Ces cartographies sont disponibles également en fichiers SIG et une note méthodologique et d'interprétation a été rédigée.

Sans avoir de portée prescriptive pour les communes, ce nouvel outil d'aide à la décision est remis aux communes élaborant leur document local d'urbanisme et plus généralement à toutes les communes.

➔ **Coût de l'étude Trame Verte et Bleue 2023** : 39 004 € (dont financement LEADER de 64 % soit un reste à charge de 14 042 €)

■ ANIMATION ET COMMUNICATION

▶ Sorties terrain "observation de la biodiversité locale"

Suite aux résultats de la l'étude Trame Verte et Bleue, **3 sorties terrain « observation de la biodiversité locale »** étaient prévues mais ne se sont pas tenues. Ces sorties pourront être envisagées en 2024 avec un format remodelé en lien avec la thématique adaptation au changement climatique / transitions. 1 sortie par CC pourra en ce sens être proposée.

➔ **Coût des sorties terrains sur la biodiversité communale 2023 (1 par CC)** : 2 500 € - réalisé : 0€

▶ Communication SCoT

Comme évoqué dans la partie « AMO de l'ADU », **une plaquette à destination des maires pour mieux comprendre les traductions du SCoT dans les documents locaux d'urbanisme sera finalisée en 2024**. La conception de cette plaquette sera menée dans le cadre de l'AMO de l'ADU. Il convient ici de prévoir les coûts liés à l'impression de cette plaquette (inscrit au budget 2023).

Comme en 2023, afin d'informer un large public des avancées du SCoT, mais plus globalement des actions de planification et d'aménagement opérées sur le territoire, **une partie SCoT sera ainsi consacrée dans le 3^{ème} numéro du bulletin d'information Territoire Doubs central en 2024**.

Enfin, suite aux avancées du SCoT et de la stratégie de territoire déployée, **plusieurs panneaux d'informations (kakémonos) devaient être réalisés en 2023**. L'avancée du SCoT ayant été moindre et compte tenu des incertitudes législatives observées, cette action sera menée en 2024.

➔ **Coût de l'impression des plaquettes « traduction du SCoT à l'échelle communale »** : 700 € dont 600€ déjà inscrit au budget 2023. Reste à charge 2024 : 100€

➔ **Coût de la participation SCoT dans le Territoire Doubs central en 2023** : 600 € prévu – cout réel : 815 €.

➔ **Coût de la participation SCoT dans le Territoire Doubs central en 2024** : 900 €.

➔ **Coût de conception/impression de 5 panneaux d'information (kakémonos) 2024** : 2500 € dont 2300 € déjà inscrit au budget 2023. Reste à charge 2024 : 200€.

■ ADHÉSIONS

▶ Adhésion à la Fedescot

La Fédération Nationale des SCoT est une association qui regroupe l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun et participer aux politiques nationales d'aménagement du territoire. Il s'agit d'un lieu d'échanges et de formation et de prospective pour les membres de cette fédération et d'un représentant des SCoT auprès des instances de l'État.

Adhérent depuis plusieurs années et compte tenu des contenus de qualité développés par la Fedescot, **il est proposé que le PETR renouvelle son adhésion pour l'année 2024.**

En outre, la Fedescot organise chaque année des **Rencontres Nationales des SCoT** réunissant l'ensemble des SCoT de France autour d'une thématique d'actualité débattue lors de tables rondes et de retour d'expériences. **Il est proposé que le PETR puisse participer ces rencontres en 2024.**

➡ **Coût FEDESCOT 2023** : adhésion à la Fedescot : 420 € et participation aux Rencontres Nationales des SCoT : 1300 € prévus – réalisé : 0 €.

➡ **Coût adhésion FEDESCOT 2024 et participation aux Rencontres Nationales des SCoT 2024** : adhésion à la Fedescot : 420 € (soit 0,011 € par habitant) et participation aux Rencontres Nationales des SCoT : 1 300 € déjà inscrit au budget 2023 (Inscriptions + frais de déplacement et d'hébergement pour 2 participants).

■ MISE EN ŒUVRE DU SCoT

Comme chaque année depuis l'approbation du SCoT, **le chargé de mission accompagne techniquement les communes élaborant leur document d'urbanisme** afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle du document, veiller au respect de la compatibilité avec les prescriptions établies et anticiper la révision en cours. Ainsi, **20 communes du PETR ont été suivies et rencontrées à leur demande en 2023.** Ces rencontres pouvaient aller du simple conseil jusqu'à un appui technique plus poussé (lancement d'un document d'urbanisme, analyse de la situation au regard du document en vigueur, problématiques de densification, développement possible...), en passant par les réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA) pour faire un point d'avancement sur leur document d'urbanisme. En tant que PPA, le PETR a été **sollicité à 10 reprises pour émettre un avis sur un document d'urbanisme ou autre procédure (projet de parc photovoltaïque au sol) en 2023.**

En 2024, le chargé de mission SCoT poursuivra son accompagnement auprès des communes élaborant leur document d'urbanisme et participera aux instances supra-territoriales pouvant avoir une influence sur le SCoT, en lien avec les thématiques traitées par ce document de planification, ou portant plus globalement sur la stratégie territoriale.

De plus, suite à la loi ZAN de juillet 2023 et aux décrets d'application parus fin 2023, les communes couvertes par un document d'urbanisme devront « **établir un rapport au moins tous les 3 ans sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs déclinés au niveau local** ». Le premier rapport devra intervenir en 2024 pour les communes concernées. Le chargé de mission SCoT va étudier comment accompagner les communes en ce sens en 2024. Ce travail permettra également d'analyser quelle a été la consommation d'espace observée depuis 2021 et quelle mutualisation pourrait être envisagée de la garantie communale de 1ha adressée à chaque commune.



3. Energie-climat

Tableau récapitulatif 2023 -2024

Actions	Coût prévisionnel	Coût réel	2023			2024	cofinanceur	Reste à charge CC	Reste à charge PETR
			Budgétisé	Engagé	Réalisé	Proposé			
<i>Convention MHD 2023</i>	11 513 €	11 513 €	X	X	X		CC	11 513 €	
<i>Adhésion AMORCE 2023</i>	410 €		X		X				410 €
<i>Convention MHD 2024</i>	11 388 €					X	CC	10 888 €	500 €
<i>Animations biodiversités 2024 (sorties d'observation biodiversité, chantier participatif...)</i>	6 000 €					X	LEADER (dossier à déposer)		1 200 €
<i>Ateliers Fresque du Climat</i>	3 000 €					X	Recherche de financement		3 000 €
<i>Animations "Choix des végétaux et changement climatique" à destination des collectivités (1 par CC)</i>	3 000 €					X	LEADER (dossier à déposer)		600 €
<i>Communication rénovation énergétique MHD (sacs à pain publicitaires, vidéo, bache publicitaire, exposition, article de presse...)</i>	3 500 €					X			3 500 €
<i>Promotion du dispositif des CEE</i>	1 000 €					X	Part du PETR sur la vente des CEE		0 €

L'année 2023 a débuté par la finalisation des nouvelles politiques contractuelles dans le cadre de Territoire en Action (contrat Région) et de la candidature pour le FEDER rural. La transition et l'adaptation au changement climatique étant un axe transversal pour les stratégies du PETR et un axe obligatoire de ces politiques contractuelles, la chargée de mission a participé à la conclusion de ces travaux.

■ POLITIQUE HABITAT

Le « logement » est un secteur à enjeux importants en matière d'économie d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique mais aussi de dynamisme et d'attractivité territoriale.

Le sujet de l'Habitat reste donc au cœur des réflexions, plusieurs réformes sont prévues en 2024 dont une évolution des aides à la rénovation énergétique.

► Conventonnement avec la Maison de l'Habitat du Doubs

La Maison de l'Habitat du Doubs (MHD), née de la fusion entre l'ADIL et le CAUE, apporte des conseils et expertises aux particuliers pour toutes questions en matière d'habitat.

Depuis 2017, le PETR contractualise avec ce prestataire afin de mettre en place des permanences décentralisées au service des habitants du Doubs central. **Ce dispositif renouvelé en 2023** avec l'organisation de permanences rénovation énergétique, juridique ou architecture sur l'ensemble du territoire. 5 animations ont par ailleurs été organisées dont 2 résultants de la convention 2022 : webinaire et réunion publique sur les aides à la rénovation énergétique de son logement (environ 20 personnes pour chaque animation).

Une réunion de bilan du conventionnement a été organisée fin novembre 2023 en vue de la reconduction du dispositif pour 2024.



— Modalités pour 2023

Pour l'année 2023, 2 conventions ont été signées : une entre le PETR et la MHD et une entre le PETR et ses 3 communautés de communes, afin de calibrer l'opération.

Organisation des permanences MHD du 1er janvier au 31 décembre 2023 (sauf au mois d'août)

	Architecture	Juridique	Rénovation énergétique
Baume les Dames	1/2 journée/mois	1 journée/mois	1 journée/mois
Sancey	1/2 journée/mois	1/2 journée/mois	1/2 journée/mois
Pays de Clerval	Permanence tournante de 1/2 journée tous les 2 mois		Permanence tournante de 1/2 journée /mois
L'Isle sur le Doubs			
Rougemont			

- Répartition financière du coût du dispositif à la charge des communautés de communes en 2023

Dans le cadre du conventionnement entre le PETR et ses communautés de communes, une demande de remboursement auprès des communautés de communes est effectuée par le PETR en fonction d'une clé de répartition qui avait été établie au nombre d'habitants.

Communautés de communes	Population totale (INSEE 2023)	Répartition financière	Adhésion ADIL	Montant total par CC
CC2VV	16 087	4602,17 €	200 €	4802,16 €
CCDB	16 450	4706,00 €	200 €	4906,01 €
CCPSB	5 608	1604,33 €	200 €	1804,33 €
TOTAL	38 145	10 912,50 €	600 €	11 512,50 €

➔ **Coût pour le PETR 2023 : 0 €**

- Actions MHD 2023

Les 3 ateliers animés par la MHD retenus par les communautés de communes, ont porté sur différentes thématiques et ont rencontré un réel succès auprès du grand public et des professionnels :



- un webinar « *Énergies solaires - Quelles solutions et à quels coûts ?* » à destination du grand public, le 13 juin 2023, avec un total de 30 participants,
- un webinar « *Construire ou agrandir votre logement* » sur les règles d'urbanisme à destination du grand public, le 19 septembre 2023, suivi par 16 participants,
- un atelier à destination des professionnels de la CCSPB sur les aides à la rénovation énergétique, le 8 décembre 2023, avec 11 professionnels mobilisés.



— Renouvellement du conventionnement 2024

Au regard des enjeux et des attentes fortes en matière d'habitat, ce dispositif proposé par la MHD sera maintenu en 2024. En ce sens, la convention entre le PETR et la MHD sera renouvelée ainsi que celle entre le PETR et ses 3 communautés de communes.

- Fréquence des permanences sur les communautés de communes du Doubs central

Les permanences seront reconduites selon la même fréquence qu'en 2023 (pas de permanences de prévues au mois d'Août) et un atelier sera retenu par communautés de communes dans le cadre de la convention.

De plus, des réunions publiques à destination des habitants auront lieu dans chaque communauté de communes, pour présenter le rôle et les réponses que peuvent apporter les conseillers MHD lors des permanences ainsi qu'une réunion à l'échelle du PETR du Doubs central pour échanger avec les acteurs du territoire concernés (agents des Maisons France Service, techniciens des CC, CCAS...).

Le montant total de la convention 2024 sera de 11 388 € (dont 10 888 € à la charge des CC et 500 € à la charge du PETR).

- Répartition financière du coût du dispositif à la charge des communautés de communes

Dans le cadre du conventionnement entre le PETR et ses communautés de communes, une demande de remboursement auprès des communautés de communes sera effectuée par le PETR en fonction d'une clé de répartition établie à **50% au nombre d'habitants - 50% au nombre de permanences organisées sur chaque CC.**

Estimation du coût de la convention 2024 par communauté de communes	Population totale (INSEE 2024)	Nombre de permanences	Réunions publiques /CC	Adhésion ADIL	Montant total par CC
CC2VV	16 021	99	250 €	200 €	3 417,44€
CCDB	16 465	162	250€	200 €	4 872,83 €
CCPSB	5 623	99	250 €	200 €	2 597,73 €
TOTAL	38 109	360	750 €	600 €	10 888,00 €

➔ **Coût prévisionnel** : reste à charge de 500 € pour le PETR car prise en charge de la réunion à l'échelle du PETR avec les acteurs du territoire.

- Promotion du dispositif de la MHD

Afin d'améliorer la visibilité du dispositif de la Maison de l'Habitat du Doubs et de renforcer la lisibilité des dispositifs existants en matière de rénovation énergétique, la communication auprès des habitants doit être renforcée.

Pour cela, plusieurs outils de communication pourraient être mis à disposition dans les mairies et communautés de communes, les bourgs-centres, les médiathèques (mise en place par exemple d'une exposition), et les établissements France Services du territoire. Pour toucher un plus large public, il pourrait être réalisé une campagne de communication type « sac à pain ».

➔ **Coût prévisionnel** : 3 500 euros

▶ Accompagnement en matière d'Habitat

Suite aux observations du comité technique Habitat de 2023, un réel besoin d'accompagnement des communautés de communes sur cette thématique a été constaté, notamment avec le volet habitat obligatoire dans les Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT).

De plus, il conviendra de suivre les évolutions législatives concernant l'accompagnement des particuliers pour les aides de type France Rénov' (MaPrimeRénov', le dispositif Loc'Avantages, CEE...). En effet, les aides existantes en 2024 restent équivalentes mais leurs conditions d'octroi ont évolué selon le parcours choisi par le particulier (accompagné par un Accompagnateur Rénov' ou non).

Des réunions entre élus et techniciens seront donc organisées en 2024, pour orienter les décisions et se positionner sur la marche à suivre concernant cette thématique.

■ ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) DU DOUBS CENTRAL

▶ Externalisation du dispositif des CEE

Depuis 2019, le PETR porte un dispositif d'accompagnement et de valorisation des Certificats d'économies d'Énergie (CEE) par regroupement, qui permet une optimisation du volume des CEE et un rachat à un meilleur montant. En effet, en tant que « regroupeur », le PETR du Doubs central peut être sollicité pour accompagner et valoriser les CEE issus des travaux réalisés sur le patrimoine des collectivités et syndicats du territoire.

Afin de répondre au mieux à toutes les sollicitations et permettre aux bénéficiaires (collectivités et syndicats), selon les travaux, de profiter de bonification de l'aide issue des CEE, le PETR a décidé de revoir le dispositif initial.

Plusieurs méthodes ont été étudiées en 2023 et c'est celle portant sur l'externalisation de l'accompagnement et de la valorisation des CEE par un prestataire privé qui a été retenue par les instances du PETR.

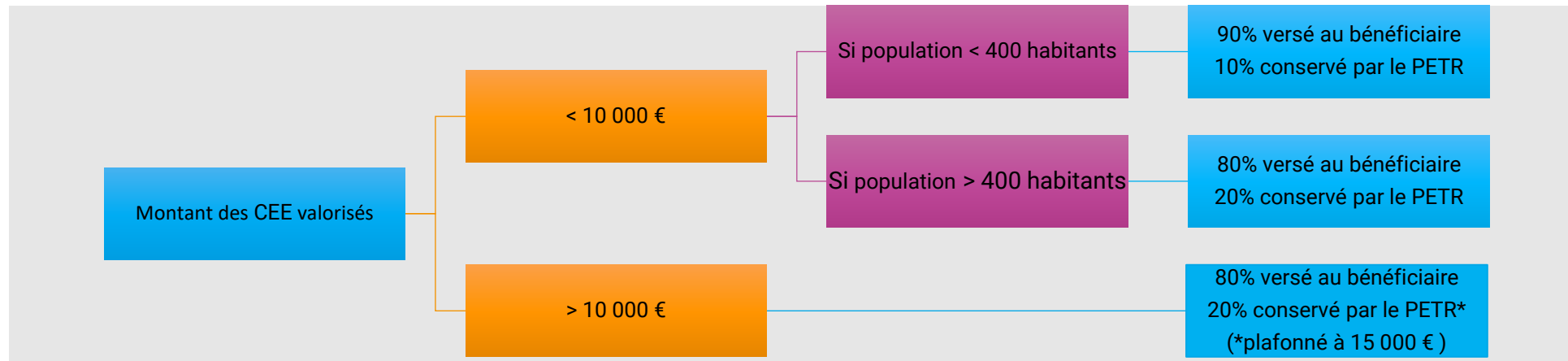
En ce sens, une convention a été signée entre le PETR et le prestataire ACT Commodities en 2023, pour une période expérimentale d'un an.

Synthèse des étapes de la procédure des CEE et du rôle du PETR ainsi que du prestataire

Etapes de la procédure d'obtention des CEE	PETR	ACT COMMODITIES
Recensement et suivi des projets éligibles	X	
Traitement des dossiers de demande de CEE		X
Dépôt des dossiers au Pôle National des CEE (PNCEE)		X
Valorisation des CEE		X
Versement du produit de la vente aux bénéficiaires	X	X

Ces nouvelles modalités du dispositif des CEE ont fait l'objet en 2023 d'une convention spécifique entre le PETR et les bénéficiaires. La répartition financière du produit issu de la vente des CEE reste la même qu'en 2022 (voir schéma ci-dessous).

Le PETR reste également présent pour accompagner et suivre les projets d'économies d'énergie des bénéficiaires, recensés en 2023 ainsi que ceux qui seront recensés en 2024.



► Promotion du dispositif des CEE

L'externalisation du processus (notamment de la partie technique) permettra en 2024 d'axer l'animation sur la promotion du dispositif des CEE, dans l'objectif de renforcer la mise en œuvre des démarches d'économies d'énergie auprès des collectivités et regroupement de collectivités du territoire, de favoriser une rénovation globale des bâtis et d'encourager au respect des éco-conditionnalités régionales.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan du nombre de projets CEE recensés en 2023, dont ceux qui sont éligibles à la bonification « Coup de pouce » *« Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires »*. Il s'agit d'une aide mise en place par le Ministère de la transition écologique et solidaire, afin d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments en incitant financièrement le remplacement d'une chaudière fioul ou gaz au profit d'un raccordement à un réseau de chaleur, d'une chaudière biomasse ou d'une pompe à chaleur. L'éligibilité à cette bonification « Coup de pouce » n'a été rendue possible qu'en externalisant la valorisation des CEE auprès d'un prestataire. Afin de bénéficier des CEE Coup de pouce, les collectivités éligibles conventionnent directement avec le prestataire. Aucun versement n'est rétrocédé au PETR dans ce cadre.

Nombre de collectivités sollicités	Bilan des projets CEE recensés en 2023	
	Non éligibles aux bonifications	Éligibles aux bonifications « Coup De Pouce »
139 communes	25 projets/18 communes	13 projets/ 9 communes
CCDB	0	0
CC2VV	0	0
CCPSB	2	0
Syndicats intercos	2 (SIPER, SGBI)	0
TOTAL	42 projets	

Il convient de continuer à informer les collectivités du territoire de ce dispositif.

Pour mener à bien cette promotion, des réunions d'information pourront être organisées sur le territoire. Des outils de communication (type flyers, affiches...) pourront être aussi mis à disposition des maires, des communautés de communes et des syndicats intercommunaux.

➔ **Coût prévisionnel** : 1 000 euros

■ PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de l'étude Trame Verte et Bleue (TVB) réalisée en 2023, un plan d'action stratégique sera mis en place en 2024 avec plusieurs actions prévues autour de cette thématique, en lien avec les acteurs locaux (LPO, CPIE du Haut Doubs...), les services du PETR (SCoT : préservation des zones humides, filière bois : « la biodiversité dans nos forêts ») et l'adaptation au changement climatique.

▶ Actions biodiversité locale

Suite au succès des sorties d'observation de la biodiversité locale réalisées en 2022 en partenariat avec la LPO, une continuité est proposée pour 2024 à destination des élus et du grand public. Le programme d'action reste à préciser mais il pourrait prendre la forme de sorties d'observation ou de lecture du paysage, de chantiers participatifs, ou bien de conférences, d'expositions, d'escape game, ou d'ateliers.

➔ **Coût proposé** : 6 000 € pour 6 animations (Dont financement LEADER et Région à 80 % donc reste à charge du PETR de 1 200 €)

► Adaptation des essences végétales au changement climatique

Des animations, à destination des collectivités du territoire, seront proposées pour informer et aider à faire un choix pertinent d'essences végétales qui résisteront mieux au changement climatique en milieu urbain.

Cette thématique pourra s'inscrire dans une démarche de végétalisation des espaces publics (programme Nature en ville) afin de maintenir du cadre de vie, un bien-être des habitants (lien avec la santé environnement) et de préserver la biodiversité. Par cette démarche, les écoconditionnalités régionales sur l'aménagement des espaces publics pourront également être encouragées.

➔ **Coût proposé des animations « Choix des végétaux et changement climatique » (1 par CC) : 3 000 € (dont financement LEADER et Région à 80 % donc reste à charge du PETR de 600 €)**

■ SENSIBILISATION À LA TRANSITION ET L'ADAPATION AU CHANGEMENT ET CLIMATIQUE

Des temps de sensibilisation, des formations seront proposés aux élus et techniciens afin de leur apporter des connaissances, des solutions concrètes et des moyens pour agir sur la transition et l'adaptation au changement climatique.

En ce sens, en 2024, des ateliers Fresque du Climat seront proposés à l'échelle du PETR. Il s'agit d'ateliers autour d'un jeu de 42 cartes issus des données des rapports scientifiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). L'objectif est de relier ces cartes entre elles afin de reconstituer des liens de cause à effet des changements climatiques et ensuite d'explorer les actions à entreprendre dans le cadre personnel et professionnel.

Ce sont des outils efficaces pour faire comprendre de manière ludique et pédagogique, le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux climatiques et ainsi de favoriser une réflexion autour de leviers d'action concrets.

D'autres ateliers fresques transversales à cette démarche, pourraient être envisagés telles que la fresque de la biodiversité, la fresque de la mobilité ou la fresque de la construction.

En parallèle, d'autres actions de sensibilisation sur la thématique (notamment les énergies renouvelables et la sobriété énergétique) à destination de tout public, pourront être envisagées (types animations, ateliers...).

➔ **Coût proposé pour les Ateliers Fresque du Climat 2024 : 3 000 € pour 2 ou 3 ateliers, selon le prestataire retenu.**

■ ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES

Le PETR s'engage à poursuivre l'accompagnement des collectivités du territoire le sollicitant dans la mise en œuvre de leurs projets de transition et d'adaptation au changement climatique en apportant un appui technique (veille des critères d'écoconditions des projets des communautés de communes et communes, optimisation des financements...) et en mettant en relation les partenaires (réseaux des partenaires interne/externe...).

4. Filière Forêt-Bois

Tableau récapitulatif 2023 -2024

Action	Coût prévisionnel	Cout réel	2023			2024	financement déjà perçu ou acté	cofinanceur	Reste à charge
			Budgétisé	Engagé	Réalisé	proposé			
Visite scierie sous contrat - partenariat URACoFor	460 €	31 €	x		x		9 €	Etat	- €
Réalisation plaquette Bois construction (rédaction incluse dans la convention 2023)	1 650 €	- €	x	x				Etat	- €
Réalisation plaquette Bois énergie (conception-impression)	1 650 €	1 148 €	x		x		345 €	Etat	- €
Convention URACOFOR "Biens sans maître forestiers" 2023 et 2024 (année 2023)	1 333 €	1 333 €	x	x			3 900 €	Communes* participantes	-2 567 €
Convention URACOFOR "Biens sans maître forestiers" 2023 et 2024 (année 2024)	1 333 €	1 333 €	x	x			3 400 €	Communes* participantes	-2 067 €
Adhésion URACOFOR 2024	161 €					x	48 €	Etat	113 €
Réalisation plaquette Bois construction (conception-impression à prévoir sur 2024)	1 650 €		x			x	495 €	Etat (dossier déposé)	1 155 €
Réalisation plaquette Forêt et Changement climatique (conception-impression)	1 650 €					x	495 €	Etat (dossier déposé)	1 155 €
Exposition Forêt et changement climatique et vernissage usagers de la forêt	600 €					x	180 €	Etat (dossier déposé)	420 €
Réunions d'information Elus (journée adaptation au changement climatique et réunion Construire en bois local)	600 €					x	180 €	Etat (dossier déposé)	420 €
Programme de 3 visites terrain Filière Graines et Plants forestiers (déplacements hors PETR et repas)	4 000 €					x	1 200 €	Etat (dossier déposé)	2 800 €
Action AOC Bois du Jura	1 200 €					x	360 €	Etat (dossier déposé)	840 €
Convention de partenariat URACOFOR - Actions 2024	1 333 €					x	400 €	Etat (dossier déposé)	933 €

*la participation des communes intègre les frais de convention et d'ingénierie

L'année 2023 a été marquée par la participation du PETR à la 3^{ème} édition du PRINTEMPS DU BOIS initiée par Fibois Bourgogne-Franche-Comté. Le PETR a fait le choix d'une programmation conséquente et d'un investissement de temps qui a autant servi à la sensibilisation des publics ou l'apport de connaissances aux élus qu'à la visibilité de la filière et la mise en réseau des acteurs locaux. Les mois de février à juin ont donc été consacrés à cet événement.

■ ANIMATION DE LA FILIÈRE

▶ Animation de la filière et structuration de réseaux

— Groupe de travail Forêt-Bois

Le groupe de travail Forêt-Bois a été réuni en début d'année avec la présence de 11 élus et membres du conseil de développement. Le groupe de travail a permis de prioriser les actions de l'année et d'élaborer le programme du Printemps du Bois 2023. Les priorités du groupe de travail énoncées en 2022 se maintiennent :

- Poursuivre les formations aux élus sur les sujets en lien avec la gestion forestière :

voir le partenariat avec l'association des Communes forestières (URACoFoR) dans les paragraphes suivants.

- Améliorer la connaissance des acteurs de la filière sur le territoire : rencontres scieries, visites d'entreprises

Début 2023, sur demande du groupe de travail qui souhaite mieux connaître le réseau d'acteurs et faire remonter leurs besoins, des fiches de présentation synthétiques de 6 établissements du territoire ont été réalisées afin de préparer une visite sur place du Vice-président. Si ces visites n'ont pas pu avoir lieu en 2023, elles pourront être organisées en 2024. La connaissance des acteurs locaux de la filière étant essentielle, une mise à jour régulière de notre base de données des acteurs du bois est également effectuée.

- Renforcer la mise en réseau sur le territoire

En 2023, la participation au Printemps du bois a fortement dynamisé la mise en réseau des acteurs institutionnels, professionnels et associatifs notamment. Voir ci-dessous le paragraphe dédié au Printemps du bois 2023.

Le groupe de travail Forêt-Bois sera de nouveau mobilisé en 2024 pour orienter les propositions de travail sur la filière et faire des propositions au Comité syndical. Il est proposé que les élus du groupe de travail rencontrent les différents responsables d'Unités Territoriales de l'ONF qui couvrent le Doubs central afin de faire connaissance et de leur présenter la politique de l'ONF vis-à-vis des communes.

— Réseaux

Le PETR du Doubs central est intégré depuis 2020 au Réseau des Territoires Forestiers initié par le Réseau rural régional BFC, Fibois et les Communes forestières. En 2024, le PETR continuera à se rendre à ses rencontres car elles participent à l'émergence de nouveaux projets multi-acteurs et à une meilleure connaissance des expériences des territoires voisins.

Des liens seront initiés ou maintenus avec tous les acteurs de la filière (collectivités, CRPF, interprofessions, syndicats, entreprises,...) afin d'anticiper les futures collaborations possibles pour agir sur la filière ou le foncier forestier privé notamment avec les territoires voisins (notamment avec le PNR du Doubs horloger couvrant 9 communes du PETR).

▶ Accompagnement des porteurs de projets

Afin de mieux accompagner les porteurs de projets en bois-énergie, le PETR collaborera avec le Syndicat d'Énergie du Doubs (Syded) et l'association Gaïa pour un **état des lieux régulier des projets de chaufferies bois et réseaux de chaleur en cours et à venir.**

Dans l'optique de toujours mieux accompagner les porteurs de projets et de développer l'expertise dans ce domaine, une **veille juridique, technique, environnementale et systémique** sur la filière Forêt-Bois sera réalisée ainsi qu'une **veille sur les dispositifs financiers mobilisables** sur la filière

► Printemps du Bois 2023

Le PETR a **participé à la 3^{ème} édition du Printemps du Bois 2023** (4 mars-28 mai) coordonné par l'interprofession de la filière Fibois Bourgogne-Franche-Comté. L'objectif était de mettre en lumière des initiatives, de reconnecter la population avec la forêt, de faire découvrir la filière au public.



Le PETR a déployé en 2023 un programme ambitieux de 12 animations sur les 3 mois du Printemps du Bois initié par Fibois BFC. Portes ouvertes d'entreprises, sorties terrain, démonstration d'exploitation forestière, cette manifestation a rassemblé plus de 320 participants. Une exposition itinérante a également été présentée dans 4 bibliothèques et 2 écoles du territoire. Une journée de découverte de projets innovants portés par des communes a été proposée aux élus du territoire (Chaufferie bois en circuit court -Arcey- et Gestion forestière collective -ASL des Miemonts et SIGF de Pont-de-Roide-). Véritable coup de projecteur sur la filière, cet événement a également servi à une mise en réseaux d'acteurs locaux et régionaux (Fibois, ProETF, communes impliqués, entreprises, bibliothèques, écoles, ...) et à une reconnaissance du PETR dans ce domaine. (un bilan spécifique du Printemps du Bois est disponible sur demande)

Le PETR, de par son engagement sur la filière Bois, relaie et participe régulièrement aux actions initiées par l'interprofession Fibois BFC, ce qui pourra être de nouveau le cas au cours de l'année 2024.

⇒ **Coût réel 2023 : 1 962€**

Financement Etat de 30% (soit 589€) - Reste à charge PETR de 70% (soit 1373€)

► Visite de terrain – Découverte de la filière Graines et Plants forestiers

Afin d'améliorer la connaissance des élus sur le cycle du bois et l'amont de la filière, il est proposé d'organiser **un programme de visites concernant la filière Graines et plants forestiers**. En effet, les élus sont souvent confrontés aux difficultés des plantations lors des phases de renouvellement des peuplements. Pour autant, ceux-ci n'ont pas connaissance des modalités et contraintes de production des graines et plants forestiers. Origine des graines, récolte, culture, réglementations, les pépinières sont les premiers maillons de l'adaptation des peuplements forestiers. Cela permettrait de mieux comprendre les enjeux d'approvisionnement des plantations programmées par les communes sur les parcelles en régénération :

- Sècherie de Joux (Jura), semencier de l'ONF
- Un pépiniériste fournissant du Matériel Forestier de Reproduction (MFR) sur le territoire ou à proximité
- Une commune ayant mis en place un îlot d'avenir (Territoire de Belfort) pour percevoir l'entièreté de la filière et comment ses acteurs peuvent répondre aux besoins des communes pour adapter leurs peuplements.

⇒ **Coût prévisionnel 2024 : 4 000€**

- Transport pour 3 déplacements : 1 900€
- Frais de restauration : 2 100 €

Financement possible de l'Etat de 30% (soit 1 200€) - Reste à charge PETR de 70% (soit 2 800€)

► AOC Bois du Jura

Le marché du bois étant incertain, renforcer la stratégie de différenciation des bois par une mise en valeur du label Bois du Jura semble indispensable. 12 communes du PETR, situées sur la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe, sont couvertes par l'AOC Bois du Jura. Pourtant, ces communes n'en sont pas nécessairement conscientes et ne le valorisent pas ou peu. **Une action avec l'AOC Bois du Jura (présentations, rencontres, soutien à l'engagement dans la démarche) est envisagée pour encourager les propriétaires publics et privés à s'engager dans l'AOC et/ou la mettre en valeur.** Comme la démarche se pérennise par l'action combinée des propriétaires et des scieurs, le PETR sera proactif avec l'AOC Bois du Jura pour encourager les habilitations des scieries de la zone concernée.

Cela permettrait de :

- - garantir, par la qualité des bois et la notoriété du label, une plus-value sur les ventes de grumes et billons pour les communes ou propriétaires privés
- - inciter à l'intégration du critère de provenance du bois dans les marchés publics
- - sensibiliser au renouvellement forestier de résineux situés à plus de 500m d'altitude pour assurer la pérennisation de l'AOC Bois du Jura dans un contexte de crise sanitaire et d'adaptation au changement climatique

Il pourra être proposé aux élus et aux professionnels volontaires un déplacement à la scierie Grandpierre, labellisée AOC Bois du Jura, à Champagnole.

➔ Coût prévisionnel 2024 : 1 200€

- Frais de restauration : 600 €
- Transport si déplacement : 600€

Financement possible de l'Etat de 30% (soit 360€) - Reste à charge PETR de 70% (soit 840€)

■ PARTENARIAT AVEC L'URACOFOR

► Adhésion à l'URACoFor et conventionnement

Afin de continuer à bénéficier gratuitement de certaines actions mises en place par l'URACOFOR, le PETR a adhéré à l'association en 2023 et il est proposé de renouveler l'adhésion du PETR pour l'année 2024.

➔ **Coût réel 2023** : adhésion à l'URACoFor : 161€

➔ **Coût prévisionnel 2024** : adhésion à l'URACoFor : 161€

Financement possible de l'Etat de 30% (soit 48€) - Reste à charge PETR de 70% (soit 113€)



2 conventions ont été conclues avec l'URACoFor en 2023 :

- une convention « Biens sans maître forestiers » qui s'appliquera pour 2 années (2023 et 2024) afin de se caler à la durée du dispositif Biens sans maître.
- une convention pour l'année 2023 pour les autres actions Forêt-Bois.

Il est proposé de renouveler cette dernière convention pour l'année 2024.

➔ **Coût réel Convention de partenariat PETR/URACoFor 2023** : 933€ (prévu 1 333€)

Financement Etat de 30% (soit 280€) - Reste à charge PETR de 70% (soit 653€)

➔ **Coût prévisionnel Convention de partenariat PETR/URACoFor 2024** : 1 333€

Financement possible Etat de 30% (soit 400€) - Reste à charge PETR de 70% (soit 933€)

► « Biens sans maître forestiers »

Le dispositif permet aux communes d'être accompagnées pour l'identification des parcelles forestières dites « sans maître » puis dans toute la procédure administrative jusqu'à l'incorporation des parcelles dans le patrimoine communal. Les communes ont ensuite la possibilité d'exploiter ces parcelles ou de les revendre pour mieux structurer leur foncier. L'acquisition de nouvelles parcelles permet également de revoir les dessertes forestières et les accès aux massifs mais aussi de mieux sécuriser, de constituer des réserves foncières ou de protéger des espaces naturels ou des zones à enjeux.

Le PETR assure la coordination du dispositif et du partenariat avec l'URACoFor : conventionnement, accompagnement des communes, suivi des procédures, coordination des démarches collectives, contacts et relance de la dynamique, rédaction de documents cadre, gestion administrative et financière,...

Suite à l'édition 2019-2022, (7 communes : 293 parcelles sans maître incorporées pour 34,4 ha) un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en septembre 2022. Sur les 10 communes qui ont fait acte de candidature, 8 ont été retenues et ont été accompagnées par le PETR et les Communes forestières la première année sur la phase d'enquête. Fin décembre 2023, 3 communes ont terminées la phase d'enquête.

La procédure se poursuivra sur l'année 2024 jusqu'à l'incorporation finale des parcelles sans maître par les communes.

Le coût de cette opération (convention et ingénierie) est en partie couvert par la participation des communes accompagnées au prorata des parcelles susceptibles d'être sans maître.

➔ **Action « Biens sans maître forestiers 2023-2024 » :**

- Convention avec l'URACOFOR : 2 666€ soit 1 333€ par an
- Participation estimative des communes : 15 100€ (dont 3 900€ déjà perçus en 2023) couvrant le coût de la convention avec l'URACOFOR et les frais d'ingénierie du chargé de mission

► Accompagnement des communes à la gestion forestière

En collaboration avec l'URACoFor, 3 réunions d'information ont été organisées en en 2023 à destination des élus du territoire et plus particulièrement des élus impliqués dans les commissions Forêt, afin de leur apporter connaissances et outils sur la gestion forestière et les impliquer dans leur rôle d'acteur de la filière Forêt-Bois.

Les sujets suivants ont été abordés lors de ces rencontres :

- Prévenir les conflits d'usages (juin 2023- 23 participants)
- Commercialisation des bois (oct 2023 - 25 participants)



- Visite d'une scierie sous contrat d'approvisionnement avec l'ONF pour illustrer ce mode de vente dans la commercialisation des bois (nov 2023- 15 inscrits)

Pour 2024, il est proposé de renouveler ces rencontres sur d'autres thèmes. Il s'agit de continuer d'accompagner et d'outiller les élus pour qu'ils soient en pleine capacité de prendre des décisions pour la mise en œuvre pratique de l'aménagement forestier de leur patrimoine. En effet, les élus représentant du propriétaire de la forêt communale doivent prendre des décisions essentielles engageant l'économie des communes dans un contexte de crise sanitaire des forêts et de marché volatile.



Aussi, deux rencontres d'information auront lieu en 2024 à destination des élus du territoire :

- **Valoriser l'utilisation du bois local dans la construction** : une rencontre pour présenter les différentes manières de mettre en œuvre du bois local pour les maîtres d'ouvrage publics ainsi que les accompagnements possibles, techniques et financiers. Cette réunion sera organisée en cohérence avec la diffusion de la plaquette prévue sur ce thème.

- **Adaptation des forêts aux changements climatiques** : une journée sera organisée en partenariat avec l'URACoFor et l'ONF. La matinée de présentation pourra se faire en salle (changements climatiques et conséquences sur la forêt, comment se projeter dans le futur avec l'outil ClimEssences) et l'après-midi sera consacrée à une sortie de terrain permettant notamment de comprendre les outils d'aide à la décision que les forestiers utilisent pour proposer des itinéraires de renouvellement des peuplements aux élus des communes propriétaires de forêt.

➔ **Coût prévisionnel Journée Adaptation aux changements climatiques 2024 : 600€**
Financement possible Etat de 30% (soit 180€) - Reste à charge PETR de 70% (soit 420€)

► Analyse des retombées sur le territoire – Projets Bois

Il est également convenu dans la convention 2024 que, dans le cadre de l'évaluation du programme LEADER 2014-2022, le PETR bénéficie de l'outil ART développé par la FNCoFor pour procéder à une analyse des retombées territoriales de 13 projets utilisant du bois réalisés sur le PETR du Doubs central sur cette programmation. Cela permettra d'évaluer la contribution de ces projets au soutien de la filière bois et à la création d'emploi local. Ces analyses seront réalisées à partir des données nécessaires fournies par le GAL du Doubs central.

► Plaquettes de communication – Elus et forêt

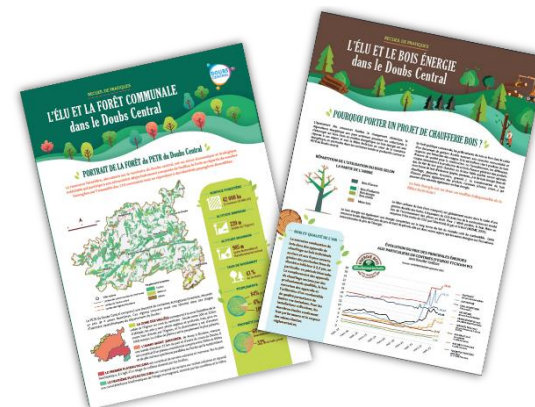
Dans le cadre du partenariat avec l'Union Régionale des Communes forestières (URACoFor), 2 plaquettes de communication sur le Bois-Construction et le Bois-Energie à destination des élus étaient programmées en 2023.

La plaquette de communication « L'élus et le bois énergie » a été réalisée. Sur le modèle de la précédente « L'élus et la forêt communale », cet outil vise à apporter des connaissances aux élus en présentant les démarches, les acteurs incontournables et des témoignages de 3 communes du territoire. Diffusée à l'ensemble des commissions forêt des communes, cette plaquette est également distribuée par Gaia Energie sur leurs projets suivis dans le territoire.

La deuxième plaquette sur le bois construction a été rédigée en fin d'année 2023. Elle sera mise en page et diffusée en 2024. Ce choix a été fait pour correspondre à la réunion d'information qui sera dispensée avec l'URACoFor sur le bois local dans la construction courant 2024. Elle met en avant les équipements locaux, les savoir-faire, en présentant les démarches à réaliser.

En 2024, dans la continuité des précédentes, **une plaquette sur la forêt du Doubs central et le changement climatique sera réalisée**. 3 exemples d'initiatives d'adaptation locales y seront présentés.

Le PETR sera accompagné par l'URACOFOR pour la rédaction de ces plaquettes (inclus dans la convention).



➔ **Coût réel 2023 – Plaquette L'Élu et le bois énergie : 1 148€**

Financement Etat de 30% (soit 345€) - Reste à charge PETR de 70% (soit 804€)

➔ **Coût prévisionnel 2024 : 3 300€**

- Plaquettes de communication sur le « Bois Construction » et « La forêt du Doubs central et le changement climatique » : (conception – impression) : 1 650€ par plaquette soit 3 300€ pour les 2 plaquettes

Financement Etat de 30 % (soit 990€) - Reste à charge PETR de 70% (soit 2 310€)

▶ **Accueil de l'exposition « La forêt communale face aux changements climatiques »**

Suite aux réflexions menées lors de la réunion d'information sur l'accueil du public en forêt communale en juin 2023, une action visant à sensibiliser les acteurs de la forêt au sens large sera menée autour d'une exposition.

Le PETR accueillera en mars 2024, **une exposition itinérante visant à sensibiliser le grand public et les élus des communes** et des territoires sur :

- Les incidences des changements climatiques sur les forêts publiques de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Les rôles de la forêt ;
- La gestion forestière ;
- Les problématiques forêt-société ;
- La responsabilité des élus dans les décisions que prennent les conseils municipaux sur près de 600 000 hectares de forêt ;
- Des exemples concrets d'actions à mener pour rendre les forêts publiques plus résilientes et pour faire de la forêt et du bois des leviers de la transition écologique dans les territoires.

Réalisée conjointement par l'URACOFOR Bourgogne-Franche-Comté et la Direction Territoriale ONF Bourgogne-Franche-Comté, cette exposition vise également à renforcer la culture forestière des élus en vue de faciliter le dialogue avec le grand public en leur apportant des points de repères et des éléments factuels sur les enjeux forêt-société. Elle pourra être hébergée de 1 semaine à 1 mois sur Baume les Dames et/ou Sancey.

Un événement de vernissage avec les élus, les professionnels de la forêt et structures représentatives des usagers de la forêt sera organisé au mois de mars à l'occasion de la Journée internationale des forêts.

➔ **Coût prévisionnel 2024 : 600€**

- Apéritif vernissage (sur une base de 50 personnes) : 300€
- Location de salle à confirmer : 300€

Financement possible de l'Etat de 30 % (soit 180€) - Reste à charge PETR de 70% (soit 420€)

5. Mobilité

Tableau récapitulatif 2023 -2024

Action	Coût prévisionnel	Cout réel	2023			2024	financement déjà perçu, acté ou possible	cofinanceur	Reste à charge CC	Reste à charge
			Budgétisé	Engagé	Réalisé	proposé				
<i>Roue de Secours 2023</i>	6 840€	1 624€	X		X					
<i>Location d'un garage 2023</i>	624€	282€	X		X					
<i>Challenge mobilité 2023</i>	3 500€	1 767€	X		X					
<i>Adhésion Mob'In 2023</i>	100€	100€	X		X					
<i>Etude mobilité</i>	44 400€	44 400€	X	X			24 614€	ETAT (ALS)		
<i>Roue de Secours 2024</i>	6 840€					X	3 000€	ETAT (ALS)	3 840€	
<i>Location d'un garage 2024</i>	660€					X			660€	
<i>Promotion du service Roue de Secours</i>	1 000€					X	500€	LEADER ?	500€	
<i>Challenge mobilité 2024</i>	3 000€					X	1 500€	LEADER ?	1 500€	
<i>Animation et communication autour du covoiturage 2024</i>	1 100€					X	550€	LEADER ?	550€	
<i>Adhésion Mob'In 2024</i>	200€					X			200€	
<i>Lignes fixes - scénario à déterminer</i>	?					X				
<i>Évènement de lancement des lignes fixes</i>	5 000€					X	2 500€	LEADER ?	2 500€	

■ COMPÉTENCE AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ (AOM)

La **Loi d'Orientation des Mobilités**, dite LOM, promulguée en décembre 2019 a considérablement modifié la structuration de la compétence Mobilité pour les collectivités territoriales.

Les principaux objectifs de la loi sont de :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité ;
- accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche...)

- programmer les investissements dans les infrastructures de transport ;
- couvrir l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Une AOM locale organise la compétence mobilité sur son territoire. Elle assure la planification, le suivi, le financement et l'évaluation de sa politique de mobilité, et l'association de l'ensemble des acteurs concernés à l'organisation des mobilités.

Après la prise de compétence AOM par les communautés de communes du Doubs central en 2021, puis son transfert au PETR, ce dernier **est devenu AOM en avril 2022**. Depuis ce transfert de compétence, le PETR cherche à maintenir et développer une offre de mobilité répondant aux besoins des habitants du Doubs central et aux objectifs de la Loi d'Orientation des Mobilités. Un article est par ailleurs paru à ce sujet dans l'Est Républicain le 22 novembre dernier.

Les actions proposées par le PETR en matière de développement de l'offre de mobilité pour l'année 2024 sont déclinées ci-dessous.

■ TADOU

Les enjeux de l'année précédente sont toujours ceux de cette année : permettre au service TADOU de perdurer malgré le retrait complet de cofinancement de la Région à partir de janvier 2024. Le service TADOU a donc été contraint de s'adapter et d'évoluer, et le PETR a dû chercher de nouvelles sources de financement pour l'année 2024.

– Évolution du service TADOU

Afin d'assurer la continuité du service TADOU et de permettre aux habitants les plus isolés ou précaires de bénéficier d'une solution de mobilité périodique, le service TADOU s'est vu contraint d'évoluer. Cette évolution est notamment passée par une modification du règlement intérieur. **Le nouveau règlement intérieur, effectif depuis le 2 janvier 2024, prévoit notamment une limitation du nombre de trajets à 10 trajets par mois et par personne, une modification des horaires et jours de prise en charge (désormais du lundi au vendredi de 7h à 19h), ou encore une modification de la grille tarifaire (présentée ci-dessous).**

Trajet	Tarifs			
	Réservation à plus de 4 jours	Réservation à moins de 4 jours	Réservation internet	Forfait « flexibilité »
Jusqu'à 10 km	5.50 €	11,00 €	5.50 €	4.00€
Entre 11 à 25 km	7.00 €	15,00 €	7.00 €	
Entre 26 à 35 km	9.50 €	20,00 €	9.50 €	
À partir de 36 km	13.00 €	27.00 €	13.00 €	

En parallèle de la modification du règlement intérieur, le PETR a lancé une étude opérationnelle pour développer un nouveau service de mobilité dans le but de désengorger le service TADOU et d'offrir une offre de mobilité complémentaire aux habitants du territoire. Ce nouveau service de mobilité est présenté dans la partie "Développement de nouvelles actions".

– *Financement du service*

La modification du règlement intérieur devrait permettre de réduire certains coûts liés au fonctionnement du service TADOU. En parallèle, le PETR a trouvé d'autres sources de financement pour 2024 :

- la Préfecture de la Région Bourgogne Franche-Comté (dans le cadre de l'appel à projets "Alliances locales pour les solidarités") : pour les trajets avec motif domicile travail
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour les déplacements avec motif santé.

Ces financements sont, par contre, non pérennes.

■ GOUVERNANCE

En tant qu'AOM, le PETR du Doubs central se doit de développer une politique publique de mobilité sur le territoire. Dans ce cadre, la consultation des différents acteurs du territoire est nécessaire. Cette consultation passe notamment par le comité des partenaires, instance regroupant des représentants des acteurs publics et privés du territoire (représentants des institutions, associations, entreprises et habitants), devant être consultée au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité.

Le comité des partenaires a été réuni à deux reprises en 2023 :

- Le 27 avril : cette réunion a servi à présenter les membres du comité, le rôle et les objectifs du comité, les implications de la loi LOM, mais également à faire un état sur les mobilités sur le territoire et à échanger sur les perspectives pour les deux années à venir.
- Le 26 octobre : cette réunion a servi à faire un bilan du Challenge de la Mobilité, à présenter le lancement d'un marché public pour la mise en place de deux lignes de transport régulières, à faire un état des lieux sur le développement du covoiturage et à présenter les propositions de modification du règlement intérieur du service de Transport à la Demande TADOU.

En 2024, le comité des partenaires sera à nouveau sollicité. Deux réunions sont déjà prévues :

- Le 22 janvier : cette réunion servira à présenter le diagnostic de territoire réalisé par le bureau d'études travaillant sur l'étude opérationnelle pour la mise en place de deux lignes de transport régulières, et à présenter différents scénarios pour la mise en œuvre de ce nouveau service, accompagnés de recommandations et préconisations (gestion du service, tarification, ...)
- Le 5 février : cette réunion servira à présenter le scénario retenu pour la mise en place des lignes régulières ajusté selon les remarques des membres du bureau du PETR du Doubs central et du comité des partenaires du 22 janvier.

■ DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIONS

▶ La Roue de Secours

La Roue de Secours est une association qui propose des services de réparation, vente, et location de véhicules à destination des travailleurs à revenus modestes et aux personnes en processus de réinsertion professionnelle. L'association dispose de plusieurs antennes sur le Département du Doubs.

En 2022, une expérimentation a été lancée avec le PETR du Doubs central pour une durée de quatre mois entre septembre et décembre 2022. Dans ce cadre, deux véhicules, deux scooters et un vélo à assistance électrique ont été loués par le PETR pour être mis à disposition des habitants du Doubs central en projet de retour à l'emploi. Cette expérimentation a été prolongée jusqu'au 31 janvier 2023. Suite aux résultats concluants de cette expérimentation, une convention de partenariat a été signée entre La Roue de Secours et le PETR du Doubs central pour un an renouvelable. **Deux voitures et deux scooters ont été mis à disposition** des habitants du Doubs central, la gestion de la location se faisant en interne au PETR. Le PETR a également loué un garage situé au 36 rue de la Prairie pour y entreposer les scooters, pour un montant de 52€/mois (convention d'occupation signée entre le 19 juillet 2022 et le 31 juillet 2023).



➡ **Coût réel 2023 : 1 906€**

- Location des véhicules : 1 624€
- Location du garage : 282€

Le 4 décembre 2023, le comité syndical du PETR s'est prononcé en faveur du renouvellement de la convention de partenariat avec La Roue de Secours pour l'année 2024. Deux voitures et deux scooters seront mis à disposition pour location sur la base des tarifs suivants :

- Coût journalier pour une voiture : 19€ = 7€ charge usager, 6€ charge PETR, 6€ charge Roue de Secours
- Coût journalier pour un scooter : 12€ = 4€ charge usager, 4€ charge PETR, 4€ charge Roue de Secours

La convention de partenariat prévoit également la possibilité d'ajouter un véhicule sans permis à la flotte de véhicules louée par le PETR. La location sera toujours gérée en interne par le PETR, et un garage sera toujours loué pour l'année 2024. Il est également proposé de réaliser une campagne de communication pour informer les habitants du Doubs central des possibilités de location, notamment via des affiches, flyers, publicités en ligne, ou tout autre moyen de communication jugé pertinent. Développer la communication autour des dispositifs de location de La Roue de Secours permettrait en outre de répondre au besoin d'une partie des usagers du TADOU qui l'utilisent dans le cadre d'une réinsertion professionnelle, pour faire des stages ou de l'intérim.

➡ **Coût prévisionnel 2024 : 8 500 €**

- Coût restant à charge pour la location de deux voitures et deux scooters : 6 840€ TTC
- Location du garage : 660€ TTC
- Actions de communication (affiches, flyers, communication dématérialisée, ...) : 500€ TTC

Financement Etat (ALS) et LEADER de 3 500€ et un reste à charge pour le PETR de 59% (soit 5 000€)

▶ **Challenge de la Mobilité**

Le Challenge de la Mobilité a été créé en 2021 par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté en partenariat notamment avec la Région. L'objectif est d'encourager et promouvoir pendant une semaine les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture. Il valorise ainsi le recours au vélo, la pratique covoiturage, l'usage des transports en commun, le télétravail, la marche...auprès des actifs pour leurs trajets domicile-travail.

En 2023, le PETR a assuré la coordination sur le Doubs central du Challenge de la Mobilité. Du 18 au 24 septembre, 8 établissements du Doubs central ont participé au Challenge : Le Groupe Streit, L'Isle Doubs Senior, Estimprim, Action Philippe Streit, la Communauté de Communes Doubs Baumoises, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe, la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, et le PETR du Doubs central. Ces 8 établissements ont mobilisé au total 52 salariés qui ont parcouru pas moins de 7 311km en modes alternatifs à la voiture pendant une semaine.

Afin de féliciter les participants et d'encourager de futures inscriptions au Challenge de la mobilité, le PETR du Doubs central a organisé pour la première fois une remise des prix durant laquelle 3 établissements ont été récompensés : Le Groupe Streit pour avoir réalisé le plus grand nombre de km en modes alternatifs à la voiture, l'Isle Doubs Senior pour avoir été l'établissement qui a mobilisé la part la plus importante de son effectif, et Action Philippe Streit pour avoir obtenu le taux de report modal le plus élevé. **Les gagnants sont chacun repartis avec une trottinette électrique ainsi que des équipements de sécurité nécessaires à son utilisation**, à mettre à disposition des salariés pour des petits trajets professionnels.

➔ **Coût réel 2023 : 1 767€**

- Trottinettes électriques et équipements : 1 625€ TTC
- Frais de restauration pour la remise des prix : 142€ TTC



Afin d'encourager davantage d'établissements à participer à la prochaine édition du Challenge de la mobilité et ainsi favoriser le recours aux mobilités durables, il est proposé d'organiser une nouvelle cérémonie de remise des prix en 2024 et de récompenser à nouveau 3 établissements (qui auront réalisé le plus d'effort durant la semaine du Challenge de la mobilité 2024, sur la base d'une grille qui sera définie courant 2024). Le prix remis aux entreprises gagnantes pourrait être un vélo pliant (et ses équipements de sécurité) à mettre à disposition des salariés pour des trajets professionnels (et notamment pour favoriser le recours aux transports en commun), ou tout autre prix susceptible d'intéresser les entreprises. Il est également proposé de lancer une campagne de communication plus importante que l'année précédente, puisque le manque de communication autour de l'évènement s'est traduit par une mobilisation moins importante en 2023 par rapport à l'édition de 2022.

➔ **Coût prévisionnel : 3 000€ TTC**

- Prix
- Frais de restauration et location de salle pour la remise des prix
- Actions de communication (affiches, flyers, communication dématérialisée ...)

Financement LEADER de 1 500€ et un reste à charge pour le PETR de 50% (soit 1 500€)

► **Animation et communication covoiturage**

Une réflexion autour du covoiturage a été lancée par l'Agence d'urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté qui travaille actuellement à l'élaboration d'un **schéma de covoiturage interterritorial englobant le Grand Besançon ainsi que les AOM du bassin de mobilité autour de Besançon** (dont le PETR du Doubs central).

Ce schéma a pour but de définir un plan d'action commun autour de trois axes : **le développement d'un outil de mise en relation des covoitureurs, la sensibilisation et l'animation auprès de la population, et la mise en place d'infrastructures.**

Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, le PETR a participé à des rencontres qui ont fait ressortir la nécessité de concentrer les actions dans un premier temps autour de l'animation, la sensibilisation, et la promotion de l'outil MOBIGO auprès des habitants et acteurs économiques du territoire. L'outil MOBIGO, mis à disposition gratuitement par la Région



Bourgogne-Franche-Comté, offre la possibilité de covoiturer pour des déplacements domicile-travail, mais également pour d'autres déplacements quotidiens ou pour déplacements plus occasionnels.

En 2024, le PETR du Doubs central souhaite mettre en œuvre des actions pour développer la pratique du covoiturage auprès des actifs et habitants du territoire, afin d'instaurer des changements dans les habitudes de déplacement et limiter l'autosolisme. Ces actions se déclinent en deux catégories :

- des temps d'animation auprès des entreprises pour informer et sensibiliser les salariés à la pratique du covoiturage et créer des communautés de covoitureurs,
- une campagne d'information à diffuser dans les entreprises, institutions, et sur l'ensemble du territoire.

➔ **Coût prévisionnel** : 1 100 € TTC

Actions d'animation et de communication (flyers, roll up, affiches, communication dématérialisée ...)

Financement LEADER de 550€ et un reste à charge pour le PETR de 50% (soit 550€)

▶ Les lignes de transport régulières

Dans l'optique de désengorger le service de transport à la demande TADOU ; de répondre à des demandes de plus en plus importantes des habitants ; de limiter le recours à la voiture individuelle ; de répondre aux problèmes de recrutement des entreprises liés au manque d'offre de mobilité sur le territoire ; mais également de mettre en marche la transition écologique ; **le PETR du Doubs central a lancé en 2023 une étude opérationnelle avec pour objectif la mise en place de deux lignes de transport régulières**. Le bureau d'études Trans-Missions a été recruté dans le cadre de cette étude opérationnelle en octobre 2023. Sa mission se décompose en trois volets :

- la réalisation d'un diagnostic de territoire (flux et habitudes de déplacements, besoins des habitants et structures du territoire, offre de mobilité existante, ...) et formulation de différents scénarii pour le futur service de transports collectifs
- la proposition d'un scénario final précisant les modalités techniques, administratives, financières et juridiques de mise en œuvre du futur service de transports collectifs
- l'organisation et le suivi du marché public pour la mise en œuvre du futur service de transports collectifs

Une première réunion avec le comité des partenaires puis le Bureau du PETR organisée le 22 janvier a permis de présenter :

- les résultats du diagnostic territorial, de l'enquête citoyenne lancée en décembre et ayant recueillie plus de 350 réponses, et des entretiens menés auprès de différents acteurs du territoire.
- les différents scénarii pouvant être envisagés pour la mise en place de deux lignes régulières (itinéraire, cadencement, enveloppe budgétaire).

Une nouvelle réunion est prévue le 5 février pour présenter un scénario plus approfondi suite aux retours obtenus le 22 janvier et sur les modalités de mise en œuvre des lignes.

Suite à cela il conviendra de se positionner sur l'affermissement de la tranche optionnelle définie dans le marché visant à préparer et mener à bien la consultation pour recruter un prestataire en charge de l'exploitation des lignes régulières.

La mise en œuvre effective des lignes pourrait intervenir à compter du 1^{er} juillet 2024.

Au-delà du coût de la mise en œuvre des lignes, le budget proposé ci-dessous prévoit également de **développer une campagne de communication** (qui pourrait par exemple être réalisée sous la forme de sacs à pain, flyers, affiches, communication dématérialisée...) afin de faire connaître le nouveau service de transport aux habitants du Doubs central une fois que celui-ci sera lancé, et notamment les informer sur les arrêts, dessertes et horaires du

service. Le budget alloué aux lignes de transport prévoit en outre un évènement de lancement pour les lignes de transport régulières, à nouveau dans l'optique de faire connaître le service à la population du Doubs central. Le format de cet évènement reste cependant encore à définir.

➔ **Coût réel 2023 : €**

- Étude AMO 44 400€ avec un financement de l'Etat (ALS) de 24 614€, soit un reste à charge de 19 786€ du PETR

➔ **Coût prévisionnel 2024 : ...€**

- Mise en œuvre des lignes de transport régulières : dépendra du scénario choisi
- Actions de communication et évènement de lancement des lignes de transport régulières : 5 000€

Financement LEADER de 2 500€ pour les actions de communication et un reste à charge pour le PETR de 50% (soit 2 500€)

Recherche en cours de financement pour la mise en place des lignes fixes (fonds européens, « fond vert », fond ruralité...)

6. Santé

Tableau récapitulatif 2023 -2024

Action	Coût prévisionnel	Coût réel	2023			2024	financement perçu, acté ou prévu	cofinanceur	Reste à charge PETR
			budgetisé	engagé	réalisé	proposé			
<i>Action démographie médicale 2023</i>	3 400 €	1 000 €	X	X	X		1 000 €	ARS	0 €
<i>Forum Santé</i>	4 500 €	2 405 €	X	X	X		3 000 €	ARS	595€
<i>Action démographie médicale 2024</i>	2 000 €					X	1 000 €	ARS	1 000 €
<i>Semaines d'Information sur la Santé Mentale 2024</i>	3 300 €					X	3 000 €	ARS	300 €
<i>Renouvellement du Contrat Local de Santé du Doubs central</i>	1 200 €					X	700 €	ARS	500 €
<i>Formation Premiers Secours en Santé Mentale</i>	4 000 €	3 000 €				X	3 000 €	ARS	1 000 €
<i>Communication</i>	1 000 €	1 000 €				X	1 000 €	ARS	€

■ CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le CLS du Doubs central signé en 2019 se décline en plusieurs fiches actions, qui pour certaines sont déjà engagées. En 2023, une nouvelle dynamique a été lancée autour du CLS avec des actions concrètes mises en œuvre sur le territoire. Ces actions sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de l'action	Résultats de l'action
RENFORCER LES SOINS DE PROXIMITÉ	Démographie médicale	Soutien à la démographie médicale sur la Communauté de communes du Pays de Sancey Belleherbe	Voir résumé de l'action plus bas
	Structuration des soins de proximité	Accompagner les projets des offreurs de soin	<ul style="list-style-type: none"> - 5 demandes d'installation ont été recensées entre janvier et décembre 2023. - Information aux professionnels de santé souhaitant s'installer sur le territoire sur les aides à l'installation disponibles. - Financement du projet de création d'une maison médicale pour l'ESP du Pays de Clerval à hauteur de 75 000€ dans le cadre du contrat TEA.

		Favoriser l'accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> - Inclusion du PETR du Doubs central au groupe de travail « accès aux soins » du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Doubs. - Octroi d'1 subvention de l'ARS pour les motifs de déplacement « santé » en TADOU.
Jeunesse		Co-construction d'un plan d'action sur la nutrition et l'activité physique auprès des collégiens du Pays de Clerval	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'1 plan d'action sur la nutrition et l'activité physique auprès des collégiens du Pays de Clerval avec les acteurs du territoire - Mise en place du Pass'Sport Forme à partir de 2024 sur le collège du Pays de Clerval
		Formation Nutri'time (Pays de Clerval)	<ul style="list-style-type: none"> - 8 participants intervenants auprès des jeunes entre 11 et 14 ans et souhaitant mettre en place des actions en lien avec la nutrition. - Renforcement des compétences sur : les concepts et enjeux en promotion de la santé appliquée à la nutrition, les stratégies d'intervention et les ressources pédagogiques sur le thème de la nutrition à destination des jeunes.
		Formation compétences psychosociales (Baume les Dames)	<ul style="list-style-type: none"> - 13 professionnels de la petite enfance formés sur les CPS et disposant d'outils pour intégrer dans leur pratique professionnelle des actions de développement des compétences psychosociales de manière adaptée à leur contexte.
Parcours âgées	personnes	Ateliers Bons Jours (Baume les Dames, Sancey, Belleherbe et Pays de Clerval)	<ul style="list-style-type: none"> - 5 ateliers sur le Doubs central - 47 participants - Thématiques : mémoire, activités physiques, santé, nutrition.
		Spectacle la retraite de Babeth le 19 octobre à Sancey	<ul style="list-style-type: none"> - Près de 100 participants - Sensibilisation à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées
Santé mentale		Formation Premiers Secours en Santé Mentale les 15 et 16 juin 2023 à L'Isle-sur-le-Doubs	<ul style="list-style-type: none"> - 13 personnes ont appris à reconnaître les signes et symptômes des problèmes de santé mentale, les premiers secours à apporter et l'orientation des personnes vers l'aide professionnelle adaptée.
		Temps d'échanges sur la santé mentale et la précarité les 16 mars, 25 avril et 23 mai à Baume les Dames	<ul style="list-style-type: none"> - 46 participants (élus, professionnels de santé, du médico-social et du social) - Mise en lien des acteurs du territoire et présentation de dispositifs
		Présentation de dispositifs en santé mentale pour les professionnels de santé les 22 juin et 16 octobre à Baume les Dames et le 5 décembre en ligne	<ul style="list-style-type: none"> - 23 professionnels de santé, du médico-social et du social - présentation de dispositifs de soins et de prévention pour les professionnels de santé du Doubs central.
		Semaines d'Information sur la Santé Mentale du 9 au 22 octobre 2023	Voir plus bas

	Promotion des comportements favorables à la santé	Enquête citoyenne sur la santé des habitants du Doubs central	- Consultation des citoyens dans le cadre du renouvellement du CLS
SANTÉ-ENVIRONNEMENT	Habitat, qualité de l'air, espèces invasives, maladies vectorielles	Lutte contre l'habitat indigne	- 12 élus présents - Renforcement des compétences sur la réglementation en matière d'habitat indigne, le rôle des maires, les pouvoirs de police et les aides mobilisables.
		Lutte contre l'ambroisie et prévention de sa prolifération	- Recensement des référents communaux sur la CC2VV et la CCPSB - Réunion d'information sur la lutte contre l'ambroisie et le rôle des référents communaux pour une quarantaine d'élus et agents communaux de la CC2VV et de la CCPSB
COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION	Mise en œuvre et suivi du Contrat local de santé	Comité de pilotage les 20 février et 12 juin 2023 à Baume les Dames	- Bilan et suivi des actions réalisées - Intégration de 4 nouvelles fiches actions au CLS - Intégration de la CPTS du Doubs central au comité de pilotage du CLS
		Assemblée plénière le 18 octobre 2023 à Baume les Dames	- 28 participants - Présentation du CLS et des actions réalisées en 2022 et 2023 - Mise en avant des actions en santé mentale
Hors CLS		Espace Mobile de Santé le 20 octobre à L'Isle-sur-le-Doubs	- 5 personnes ont bénéficié d'une consultation avec un médecin généraliste - 4 personnes ont bénéficié d'une consultation avec la sage-femme - 2 personnes sont accompagnées par la CPTS du Doubs central pour identifier un médecin traitant sur le territoire. - 4 acteurs de la prévention mobilisés
		Diagnostic territorial en santé	- 1 diagnostic territorial en santé réalisé - 1 réunion de restitution du diagnostic à une trentaine d'acteurs locaux.

► Soutien à la démographie médicale

Depuis plusieurs années, le PETR du Doubs central, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) et l'ARS BFC ont mené, sans succès, de multiples actions pour résoudre le problème de la démographie médicale sur le territoire de la CCPSB. Les deux médecins généralistes installés sur ce territoire de 5 500 habitants ont exprimé leur souhait de prendre leur retraite depuis plusieurs années. Les deux médecins disposent d'une file active de près de 3 000 patients.

Afin de répondre à l'urgence de la situation médicale, le PETR du Doubs central, l'ARS BFC et la CPTS du Doubs central ont engagé depuis l'été 2023 une réflexion pour créer un cabinet éphémère sur la communauté de communes. Le cabinet éphémère a pour objectifs de :

- Apporter un soutien à la démographie médicale d'un territoire,
- Assurer un accès aux soins aux patients d'un territoire qui se retrouvent sans médecin traitant,
- Permettre aux futurs médecins de commencer à exercer sur un territoire.

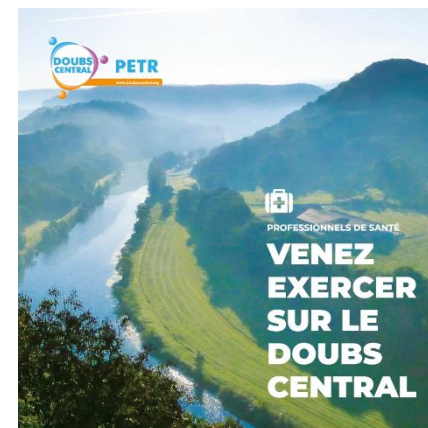
Deux comités de pilotage ont été réunis en 2023 autour de ce projet. Ce comité est composé du PETR du Doubs central, l'ARS BFC, la CPTS du Doubs central, le CDOM, l'URPS, la FeMaSCo, la CPAM, la CCPSB, la commune de Sancey et la commune de Belleherbe. Le comité de pilotage de décembre 2023 a validé la création d'un cabinet éphémère sur la commune de Belleherbe ainsi que le budget prévisionnel et l'appel à candidature du CDOM. Le dossier de demande de financement du cabinet éphémère a été déposé à l'ARS BFC à la fin de l'année 2023.

Pour l'année 2024, le PETR du Doubs central appuiera l'ARS BFC et la CPTS du Doubs central pour la **mise en œuvre concrète du cabinet éphémère**.

Parallèlement, le PETR du Doubs central poursuivra ses actions pour inciter les professionnels de santé à s'installer sur le territoire, comme inscrit dans l'actuel CLS du Doubs central (fiche action 1.1). **Il est ainsi proposé de mettre à jour le livret « Professionnel de santé : venez exercer sur le Doubs central »** réalisé en 2019. Ce livret a été réalisé sous l'ancienne mandature. Il ne tient donc pas compte des nouveaux élus sur le territoire. Par ailleurs, le livret ne fait pas mention de la CPTS du Doubs central, acteur incontournable pour les professionnels de santé sur un territoire, et les contacts à l'ARS et au Doubs central ne sont pas à jour. Le nouveau livret sera disponible au format numérique afin de faciliter sa mise à jour. Une carte de visite spécifique au Contrat Local de Santé avec un QR code permettra de télécharger le livret.

Le PETR du Doubs central continuera **d'accompagner les professionnels de santé installés ou souhaitant s'installer sur le territoire en les informant des aides disponibles**. Des réunions d'information aux professionnels de santé sur les aides et les modalités de création d'un exercice coordonné pourront être organisées sur le territoire.

Le PETR a d'ailleurs réservé un stand le 16 mars 204 à la « journée d'accueil des internes en médecine » organisée **sur le site des Salines royales d'Arc et Senans** par l'Union Régionale des Professionnels de Santé. Cet événement a pour objet principal de **promouvoir l'attractivité des territoires de Bourgogne Franche-Comté auprès des futurs médecins** et ainsi leur donner la possibilité de les découvrir et l'envie de s'y installer.



Une demande financement de ces actions a été déposée à l'ARS.

➔ **Coût réel 2023 : 1 000€**

- Réservation du stand du 16 mars 2024 et ingénierie

Financement ARS de 1 000€ et un reste à charge pour le PETR de 0€

➔ **Coût prévisionnel : 2 000€**

- Mise à jour du livret (graphisme, impression)
- Organisation des rencontres avec des potentiels futurs médecins du territoire (restauration)

Financement ARS de 1 000€ et un reste à charge pour le PETR de 1 000€

► Communication

Dans un souci de faire connaître le nouveau CLS du Doubs central, une identité visuelle doit accompagner son renouvellement. Le PETR du Doubs central est le seul territoire sur le département du Doubs ne disposant pas d'un logo pour son CLS. La **création d'un logo** permet de faciliter la communication et l'identification du CLS sur le territoire auprès des acteurs locaux et partenaires, mais également auprès des habitants du Doubs central. Cette action vient en cohérence avec la stratégie du Doubs central pour 2024 sur la santé qui s'axera notamment sur le renouvellement de ses documents de communication pour promouvoir le territoire auprès des professionnels de santé.

➔ **Coût prévisionnel** : 1 000€
- Conception

Financement ARS de 1 000€ et un reste à charge pour le PETR de 0€

► Semaines d'Information sur la Santé Mentale

Le Forum santé initialement en 2023 a finalement été transformé en **Semaines d'Information sur la Santé Mentale**. Les SIMS ont lieu chaque année à travers toute la France, il s'agit de deux semaines consacrées à la santé mentale. Elles sont l'occasion d'aborder toutes les dimensions de la santé mentale et de mieux comprendre ses enjeux à travers le témoignage des experts d'usages, des structures et associations locales. Il s'agit également d'améliorer les connaissances et de changer les regards sur cette thématique. Le PETR du Doubs central a participé pour la première fois aux SIMS qui se sont déroulées du 9 au 22 octobre 2023. Les actions mis en œuvre sur le Doubs central pendant les SIMS étaient les suivantes :

- Mardi 10 octobre à l'EHPAD de Rougemont : Lecture de textes des adhérents du GEM. A travers une lecture de textes, les adhérents du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Ô Jardin de Floréal ont abordé le tabou de la santé mentale des personnes âgées auprès des résidents de l'EHPAD de Rougemont.
- Jeudi 12 octobre : Conférence sur les ruminations mentales à la médiathèque de l'Isle sur le Doubs. Cette conférence a permis à plus de 30 personnes de comprendre ce que sont les ruminations mentales et comment y faire face.
- Jeudi 12 et vendredi 13 octobre à Baume les Dames : Formation sur les compétences psychosociales. Cette formation pour 13 professionnels de la petite enfance a fourni des outils pour intégrer dans leur pratique professionnelle des actions de développement des compétences psychosociales de manière adaptée à leur contexte.
- Lundi 16 octobre à Baume les Dames : Présentation du Groupement Addiction Franche-Comté. 8 professionnels de santé et du médico-social ont pris connaissance du GAFC, son rôle en tant qu'interlocuteur privilégié pour les professionnels en lien avec les addictions et les différents dispositifs locaux.
- Mercredi 18 octobre à Baume les Dames : Assemblée plénière du CLS avec un focus sur la santé mentale suivi d'un ciné débat. Trentaine de participants.
- Jeudi 19 octobre à Sancey : Spectacle la retraite de Babeth. Rassemblant près de 100 participants, ce spectacle permet d'aborder les appréhensions de la retraite et du passage à l'âge sénior sur un ton léger, humoristique et pédagogique.



En parallèle, les médiathèques et bibliothèques du territoire ont été mobilisées pour organiser des tables thématiques pendant les SISM. 4 médiathèques ont ainsi mis en avant leur collection d'ouvrages autour de la thématique de la santé mentale. L'ensemble des médiathèques et bibliothèques du Doubs central ont reçu un ouvrage intitulé « Du brouillard dans la tête, la dépression expliquée aux enfants » de Judith Rieffel et Mademoiselle Caroline. Les 4 médiathèques ayant mis en place les tables thématiques (Arcey, Isle sur le Doubs, Baume les Dames et Sancey) ont reçu également un ouvrage supplémentaire au choix autour de la même thématique.

Face au succès de la 1ère édition sur le Doubs central, **l'action sera renouvelée en 2024**. Comme sur la 1ère édition, le Doubs central collaborera avec les autres CLS du Doubs pour la définition du programme et la communication.

➔ **Coût réel 2023 : 2 406€**

- Location salle de cinéma et billet d'entrée : 886€
- Buffet pour le ciné-débat : 611€
- Impression du color vote pour le ciné-débat : 144€
- Conférence sur les ruminations : 202€
- Location de salle pour le spectacle « la retraite de Babeth » : 211€
- Achat de livre de sensibilisation pour les bibliothèques : 192€
- Impression des programmes : 258€
- Impression des affiches : 102€

➔ **Coût prévisionnel : 3 300€**

- Prestation de service (intervenants, design affiche et programme)
- Papeterie et impression
- Restauration
- Achat de livres
- Location de salle

Financement ARS de 3 000€ et un reste à charge pour le PETR de 300€

▶ **Améliorer la prévention et renforcer les parcours santé**

Les actions menées en 2023 sont référencées dans le tableau ci-dessus.

En 2024, plusieurs actions seront organisées :

- Accompagnement des acteurs du territoire à la mise en œuvre du plan d'actions nutrition et activité physique pour les collégiens du Pays de Clerval avec l'IREPS BFC tout au long de l'année,
- Accompagnement du déploiement de la Maison des Adolescents sur le Doubs central,
- Présentation de l'outil Pass'Santé Jeunes et Pass'Santé Pro aux professionnels de santé du territoire,
- Temps d'échange de pratiques pour les professionnels de santé autour du Pass'Santé,
- Sensibilisation des acteurs locaux (élus et entreprises) à la démarche PNNS
- Deux ateliers Bons Jours au premier semestre 2024 sur Baume les Dames et Sancey,



- Organisation du spectacle « Du soleil derrière les nuages » sur la CC2VV permettant d'aborder sous forme de spectacle-débat la thématique de la santé mentale chez les personnes âgées. Il est complété par l'organisation de 5 séances en atelier sur cette thématique avec des personnes de plus de 60 ans.
- Accompagnement de la commune du Pays de Clerval pour la création d'un habitat inclusif
- Formation Premiers Secours en Santé Mentale,
- Organisation de la 2^{ème} édition des Semaines d'Information sur la Santé mentale (voir précision plus haut),

⇒ **Coût prévisionnel** : 0€ TTC

Les actions menées dans le cadre de cet axe du contrat local de santé sont financées à 100% par l'ARS.

▶ Santé-Environnement

Les actions menées en 2023 sont référencées dans le tableau ci-dessus.

Trois thématiques seront abordées en 2024 :

- Campagne de sensibilisation sur la lutte contre l'ambroisie
- Cycle de formation sur les perturbateurs endocriniens pour les professionnels de la petite enfance avec accompagnement d'une structure par Communauté de communes pour mettre en œuvre les acquis de la formation.
- Formation contre la maladie de Lyme pour les enfants et les familles.

⇒ **Coût prévisionnel** : 0€ TTC

Les actions menées dans le cadre de cet axe du contrat local de santé sont financées à 100% par l'ARS.

▶ Renouvellement du Contrat Local de Santé

L'actuel Contrat Local de Santé du Doubs central prendra fin en décembre 2024.

Pendant l'année 2024, le PETR du Doubs central en lien avec l'ARS BFC rédigera le nouveau CLS (2025-2029). Le processus de renouvellement du CLS a commencé depuis le deuxième semestre 2023 avec la réalisation d'un diagnostic territorial de santé. La phase de diagnostic quantitatif et qualitatif s'est conclue le 7 décembre 2023 avec la présentation des résultats aux acteurs du territoire. En parallèle de ce diagnostic, le PETR du Doubs central et l'ARS BFC ont lancé une enquête citoyenne sur la santé des habitants du Doubs central mi-décembre 2023. 215 retours ont été enregistrés et sont en cours de traitement.

Durant le 1er semestre, le travail se concentrera sur la **construction des fiches actions** du nouveau CLS en collaboration avec les acteurs et habitants du territoire. Une **réunion publique** sera organisée en février. Les habitants, les élus et les représentants d'associations du territoire seront invités à participer. Cette réunion aura pour objectif de présenter la démarche de renouvellement d'un CLS et les résultats du diagnostic territorial en santé et d'identifier conjointement les thématiques/actions prioritaires à développer. Sur la base du diagnostic, des résultats de l'enquête citoyenne et les recommandations issues de la réunion publique, des **groupes de**



travail thématique seront organisés en février et mars 2024 pour construire les prochaines fiches actions du CLS. Ils regroupent des acteurs régionaux, départementaux et locaux.

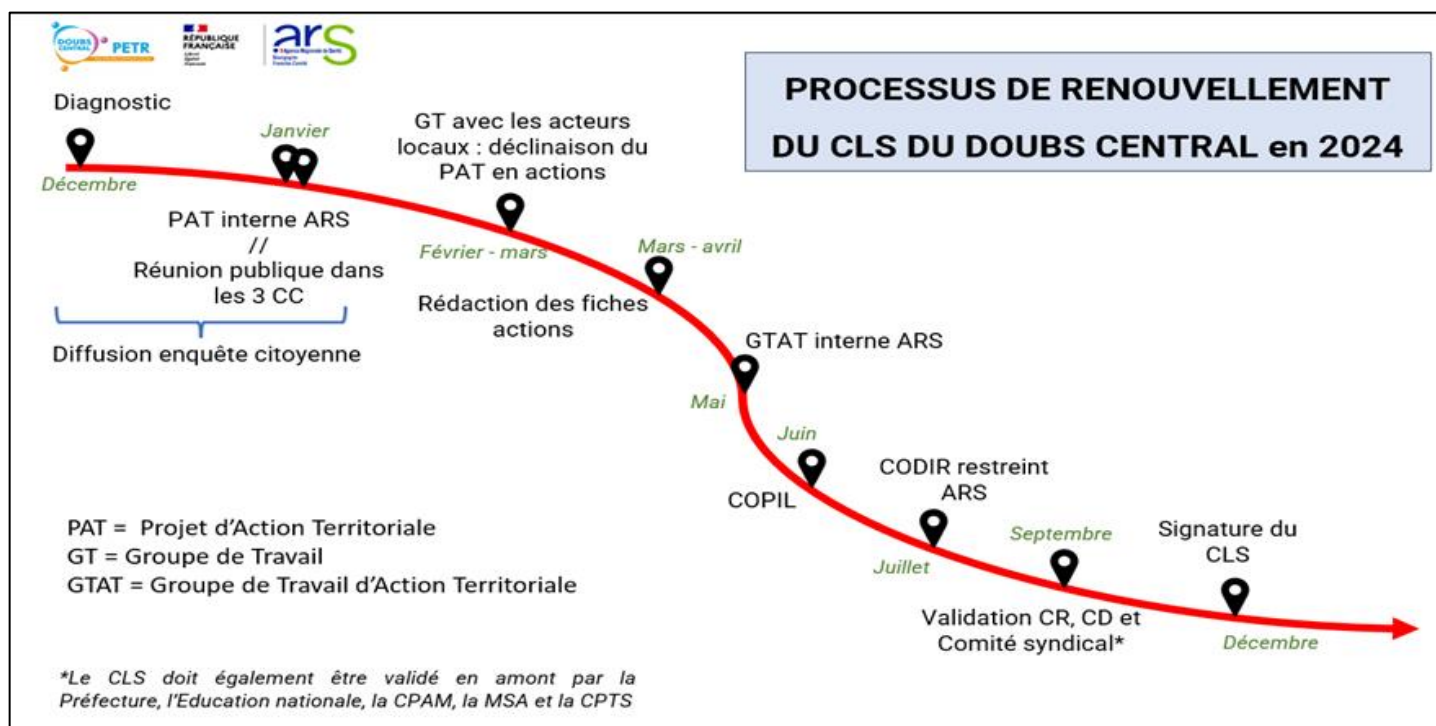
Il est à noter que les fiches actions du nouveau CLS doivent répondre au projet d'action territoriale (PAT) de l'ARS BF qui a été défini en janvier 2024.

La finalisation de la rédaction des fiches actions sera réalisée entre mars et avril 2024 et devront être ensuite validées par différentes instances (groupe de travail d'action territoriale de l'ARS BFC, comité de pilotage de l'actuel CLS du Doubs central, et comité directeur restreint de l'ARS). Le nouveau contrat local de santé du Doubs central doit enfin être validé par ses partenaires (Conseil régional, Conseil départemental, Education nationale, CPTS du Doubs central, MSA, CPAM et Comité syndical du PETR du Doubs central) avant une **signature en décembre 2024**.

➔ **Coût prévisionnel : 1 200€ TTC**

- Réunions publiques et signature du CLS (moment de convivialité)
- Papeterie et impression
- Location de salle

Financement ARS de 700€ et un reste à charge pour le PETR de 500€



7. Groupe d'Action Locale LEADER du Doubs central

Comme en 2023, l'année 2024 sera marquée par le chevauchement entre la fin du programme 2014-2022 (instruction des demandes de paiement, évaluation) et le lancement du programme 2023-2027. Le distinguo entre les deux programmes est réalisé dans la présentation ci-dessous.

Tableau récapitulatif 2023 -2024

Action	Coût prévisionnel	Cout réel	2023			2024	financement déjà perçu ou acté	cofinanceur	Reste à charge PETR
			budgetisé	engagé	réalisé	Proposé			
Programme LEADER 2014-2022									
Formation/réseaux	2 000€	0€	X	X	X				
Journée de découverte des projets 2023	1 000 €	778€	X	X	X		623 €	EUROPE	156 €
Frais de réception comité de programmation	200 €	70€	X	X	X				70 €
Document de présentation de l'évaluation du programme	2 064€		X			X			2 064€
Livret projets 2014-2022 (200 exemplaires)	2 064 €					X			2 064 €
Frais de réception comité de programmation	100 €					X			100 €
Programme LEADER 2023-2027									
Formation / réseaux 2023	2 000 €	300€	X						300 €
Mobilier (armoire)	412 €	488 €				X	330 €	EUROPE	488 €
Frais de réception comité de programmation, ateliers, etc.	800 €	59 €							59 €
Adhésion LEADER France 2023	650 €	650 €	X		X				650 €
Outils de communication (plaquettes, totems, film)	6 323 €		X						
Outils de communication (plaquettes, totems, film motion design)	5 812 €					X	4 650 €	EUROPE	1 162 €
Formation/réseaux 2024	2 000€					X	1 600 €	EUROPE	400 €
Évènement signature de la convention	400 €		X			X	320 €	EUROPE	80 €
Frais de réception comité de programmation, ateliers, etc.	800 €					X			800 €
Journée découverte des projets 2024	1 000 €					X	800 €	EUROPE	200 €
Abonnement Trello	120 €					X	96 €	EUROPE	24 €

<i>Joli mois de l'Europe : événement grand public</i>	1 500 €				X		EUROPE	1 200 €
<i>Plaquette de communication obligatoire dans les locaux</i>	230 €				X	184 €	EUROPE	184 €
<i>Matériel pédagogique</i>	250 €		X		X	200 €	EUROPE	50 €
<i>Adhésion LEADER France 2024</i>	750 €				X			750 €

■ PROGRAMME 2014-2022

► Animation-gestion du programme 2014 - 2022

En 2023, deux agents ont contribué à l'animation-gestion du programme 2014-2022. Un agent est dédié à l'accompagnement des porteurs de projets pour leurs demandes de paiement.

En 2024, concernant le programme 2014-2022, il s'agira principalement de monter les dernières demandes de paiement des projets programmés, accompagner les porteurs de projets en cas de contrôle et réaliser l'évaluation du programme.

► Journée découverte des projets financés dans le cadre du programme LEADER 2014-2022

Le 3 juin 2023, le GAL du Doubs central a organisé une journée de découverte des projets financés par LEADER. Ce moment convivial à destination des membres du comité de programmation, du comité syndical, des porteurs de projets et de la Région a permis de constater le bon aboutissement des ambitions et la qualité des réalisations au service des habitants.

Un fascicule de présentation des projets visités a été réalisé et édité en interne, n'engendrant pas de dépenses de prestation de services supplémentaires.

➡ **Coût réel** : 778,26€ TTC.

Financement LEADER de 80% (soit 622,61€) et un reste à charge pour le PETR de 20% (soit 155,65€)

Ce circuit de visite des réalisations a été très apprécié par les 16 participants et a constitué un moment fort de l'année pour le programme. **Il est donc proposé de réitérer cette action en 2024 mais cette action sera imputée sur le programme 2023-2027.**

► Document de présentation de l'évaluation du programme 2014-2022

L'évaluation du programme 2014-2022 est une étape obligatoire exigée par la Commission européenne. Il est envisagé de réaliser cette évaluation en interne en bénéficiant des compétences de la chargée de mission LEADER et des membres du comité de programmation s'étant portés volontaires pour cette



mission. **Un document écrit sera réalisé et diffusé de façon numérique.** Ce document sera à l'entière charge du PETR du Doubs central car cette dépense n'a pas été présentée à la demande de subvention.

⇒ **Coût prévisionnel** : 2 064€ TTC (conception)
Reste à charge pour le PETR de 100% (soit 2 064€)

▶ Livret projets 2014-2022

Il est proposé de réaliser un livret de présentation des projets financés par LEADER sur la programmation 2014-2022. Ce livret permettra autant de valoriser le bilan 2014-2022 que de susciter l'envie des porteurs de projets pour s'inscrire dans le futur programme.

Ce livret sera à l'entière charge du PETR du Doubs central car cette dépense n'a pas été présentée à la demande de subvention.

⇒ **Coût prévisionnel** : 2 064€ TTC (conception)
Reste à charge pour le PETR de 100% (soit 2 064€)

▶ Frais de réception du comité de programmation

Des collations sont proposées lors des comités de programmation. Celle-ci permettent de créer des moments conviviaux et informels mais aussi de sustenter les petites faims lors de réunions tardives.

En 2023, pour le programme 2014-2022, un seul comité de programmation a eu lieu. En 2024, une réunion du comité de programmation 2014-2022 sera réalisée pour présenter au comité de programmation l'évaluation finale du programme. Cette dépense n'est pas éligible au FEADER mais est comprise dans les 15% de frais indirects liés à la rémunération des agents.

⇒ **Coût réel** : 69€ TTC.
Reste à charge pour le PETR de 100% (soit 69€)
⇒ **Coût prévisionnel** : 100€ TTC.
Reste à charge pour le PETR de 100% (soit 100€)

■ PROGRAMME 2023-2027

Pour rappel, le montant de l'enveloppe pour le Gal du Doubs central est de 2 millions d'euros pour cette nouvelle période.

▶ Animation-gestion du programme 2023-2027

L'année 2023 a été consacrée majoritairement au conventionnement avec la Région et à la mise en place du comité de programmation. Des accompagnements de porteurs ont déjà commencé.

En 2024, les agents assureront les missions d'animation et de communication liées au programme du Doubs central, animeront le comité de programmation (instance décisionnelle du GAL) participeront aux réseaux régionaux et nationaux LEADER et accompagneront les porteurs de projets.



► Formation/Réseaux

Les animateurs-gestionnaires LEADER ont parfois besoin de formations spécifiques non organisées par l'Autorité de Gestion. D'autre part, la participation aux réseaux engendre des coûts d'inscriptions à des séminaires.

En 2023, le Président du PETR du Doubs central a participé à un **séminaire** organisé par **LEADER France** à Bruxelles au mois de juin. En décembre, le Président du PETR et la chargée de mission LEADER ont participé au **congrès européen des GAL à Bruxelles**, organisé par ELARD, la fédération européenne des GAL.

➡ **Coût inscription réel** : 300€ TTC.

Reste à charge pour le PETR de 100% (soit 300€) car non prévue dans la demande de subvention

➡ **Coût** : 2 000€ TTC

Financement LEADER de 80% (soit 1 600€) et un reste à charge pour le PETR de 20% (soit 400€)



► Frais de réception signature publique LEADER

La convention liant la Région, en tant qu'Autorité de gestion des fonds européens, et le PETR du Doubs central a été signée en août 2023. Une signature publique est toutefois prévue en début 2024. Cette signature permettra de lancer publiquement le programme et sera l'occasion d'une visite de projet et d'un moment d'échanges avec **Éric HOULLEY**, vice-président régional en charge du programme LEADER.

➡ **Coût** : 400€ TTC

Financement LEADER de 80% (soit 320€) et un reste à charge pour le PETR de 20% (soit 80€)

► Outils de communication

Le conventionnement avec la Région ayant eu lieu, les outils de communication peuvent être réalisés. Ceux-ci devront être repensés pour être en cohérence avec la nouvelle stratégie territoriale choisie. Fort de l'expérience 2014-2022, il est envisagé plusieurs supports :

- plaquettes de présentation du programme à destination des partenaires et des potentiel porteurs de projets
- kakémonos qui seront utilisés lors des ateliers, séminaires, évènements, etc.
- film de promotion du programme (ex : <https://www.youtube.com/watch?v=nLM8T80MfRY>)
- plaque règlementaire

Compte-tenu de la faible utilisation des affiches en 2014-2022, il n'est pas proposé de renouveler ce support de communication.

➡ **Coût** : 6 323€ TTC

- Plaquette (conception + impression) : 792 €
- Film de promotion du programme : 4 560€
- Identité visuelle : 220€
- Achat de photos : 145€

Financement LEADER de 80% (soit 4 650€) et un reste à charge pour le PETR de 20% (soit 1 162€)

L'identité visuelle et l'achat de photos sont des postes essentiels pour la conception des outils de communication. Les éléments graphiques créés pour l'identité visuelle pourront être repris pour des supports de communication variés tout au long de la programmation (invitations, guide du porteur, communiqués de presse, etc.).

▶ Journée de découverte des projets LEADER

Afin de valoriser l'accompagnement possible par le programme LEADER et les projets déjà financés, une journée de découverte des projets sera proposée en 2024.

⇒ **Coût** : 1 000€ TTC

Financement LEADER de 80% (soit 800€) et un reste à charge pour le PETR de 20% (soit 200€)

▶ Joli mois de l'Europe : évènement grand public

L'année 2024 sera marquée par les élections des députés européens. C'est un moment fort pour la démocratie européenne. Il est donc proposé d'organiser un évènement grand public lors du Joli mois de l'Europe (mai) afin de promouvoir l'action de l'Europe sur nos territoires ruraux, faire connaître la nouvelle stratégie LEADER du Doubs central et valoriser l'accompagnement proposé. La forme de cet évènement grand public n'est pas encore déterminée. Il pourra s'agir d'une rencontre avec des différents acteurs (porteurs de projets, représentants de l'Autorité de Gestion, de la Commission européenne, ...), visite d'un projet, projection d'un documentaire sur la construction européenne, etc.

⇒ **Coût** : 1 500€ TTC

Financement LEADER de 80% (soit 1 200€) et un reste à charge pour le PETR de 20% (soit 300€)

▶ Frais de réception comité de programmation

Des collations sont proposées lors des comités de programmation. Celle-ci permettent de créer des moments conviviaux et informels mais aussi de sustenter les petites faims lors de réunions tardives. Cette dépense n'est pas éligible au FEADER mais est comprise dans les 15% de frais indirects liés à la rémunération des agents.

⇒ **Coût prévisionnel** : 800€ TTC.

Reste à charge pour le PETR de 100% (soit 800€)

▶ Abonnement Trello

Trello est un outil de gestion de projets en ligne qui permettra un accompagnement plus optimal des porteurs de projets. Plusieurs formules existent. Il est envisagé de souscrire à un abonnement standard qui permet plus de fonctionnalités que la version gratuite mais qui reste la moins onéreuse des formules payantes.

⇒ **Coût** : 120€

Financement LEADER de 80% (soit 96€) et un reste à charge pour le PETR de 20% (soit 24€)

▶ Matériel pédagogique

L'accompagnement LEADER peut amener à organiser des ateliers que ce soit pour le comité de programmation ou pour un porteur de projets qui aurait besoin d'un appui pour mener des moments de concertation avec ses habitants ou ses usagers. Dans ce cadre, du matériel pédagogique est nécessaire (ex : feuilles électrostatiques et effaçables, marqueurs, etc.)

⇒ **Coût** : 250€

Financement LEADER de 80% (soit 200€) et un reste à charge pour le PETR de 20% (soit 50€)

► Adhésion Leader France 2024

Leader France est la fédération des GAL français. Il se veut un réseau indépendant et dédié à LEADER dont les objectifs sont d'accompagner la mise en œuvre du programme dans les différentes régions et au niveau national ; de défendre, valoriser et souligner la plus-value de LEADER au sein des différentes instances et institutions.

➔ **Coût prévisionnel** : 750€ net de taxes

Reste à charge pour le PETR de 100% (soit 750€)

8. Dossiers transversaux

■ CONTRACTUALISATION AVEC LA RÉGION

La Région a défini un nouveau cadre d'intervention pour sa politique d'aménagement du territoire qu'elle a couplé potentiellement pour les territoires candidats avec le FEDER rural. Ainsi la contractualisation avec la Région intégrera les modalités pour les 2 dispositifs de financements

Que ce soit pour le FEDER rural ou pour le contrat Territoire en Action, le PETR doit rendre un avis motivé sur les dossiers.

► Les modalités du contrat « Territoire en Action »

C'est dans le cadre de cette contractualisation 2022-2028 que la Région finance une partie de l'ingénierie du PETR : 4 ETP sont financés à 50% pour 2024.

Le contrat a été signé administrativement en 2023 pour permettre aux dossiers inscrits d'être déposés rapidement et sera signé lors d'une cérémonie avec la Région en mars 2024. **L'enveloppe dévolue au Doubs central 1 547 068€** pour la 1^{ère} période de contractualisation 2022-2026.

Pour rappel, les projets inscrits dans le contrat régional "Territoire en action" devront répondre aux enjeux et axes stratégiques du Projet de territoire du Doubs central qui a été validé en décembre 2022. Ces projets devront en outre s'inscrire dans les 5 axes d'intervention régionaux avec

- au minimum 30% de l'enveloppe financière du contrat régional qui devra être consacrée à l'accompagnement dans l'adaptation au changement climatique.
- Au maximum 50% de l'enveloppe financière du contrat régional qui pourra être consacrée à l'axe 2 « conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population ».

En 2023, le PETR a réalisé un travail sur la répartition de l'enveloppe par axe en fonction des projets sur chaque communauté de communes qui pouvaient répondre aux critères d'intervention régionaux.

Répartition de l'enveloppe par axe et par communautés de communes

Axes d'intervention	Période 2022-2026	%	CCDB	CC2VV	CCPSB
<i>Axes obligatoires</i>					
Axe 1 : Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique	806 388,92 €	52,1%		579 743€	226 645€
Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de service à la population	465 679,08 €	30,1%	465 679€		
<i>Axes optionnels</i>					
Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous	75 000 €	4,9%		75 000€	
Axe 4 : Favoriser les mobilités durables du quotidien	200 000 €	12,9%	200 000€		

Les dossiers présélectionnés par les communautés de communes devront obtenir un avis du PETR et du Conseil de développement avant d'être déposés à la Région au plus tard le **31 décembre 2025**. Les projets présentés devront en outre respecter les critères d'éco-conditionnalités fixées par la région en matière de performance énergétique ou d'aménagement qualitatif d'espace public.

A ce jour, un dossier a été présenté pour avis du PETR en vue d'obtenir un financement. Il s'agit du projet de création de Maison médicale sur la commune de Pays de Clerval, pour lequel une demande d'aide 75 000€ a été sollicité au titre de l'axe 3 du contrat. Un avis favorable a été remis par le PETR lors du Bureau du 8 janvier 2024.

► Les modalités pour le FEDER rural

Le PETR a été retenu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du FEDER rural 2021-2027.

L'enveloppe de cet AMI est de 32,9 millions d'euros à l'échelle régional Bourgogne Franche-Comté, mais aucune répartition entre territoires retenus ne sera effectuée. Les dossiers seront donc étudiés au fil de l'eau tout au long du programme jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe.

Pour que les dossiers puissent être déposés, les porteurs de projets doivent obtenir préalablement un avis du PETR et du Conseil de développement, pour valider le fait que le projet intègre la stratégie du Doubs central. Le comité syndical a délégué au bureau la formalisation de ces avis.

À ce jour, sur le territoire 6 projets font l'objet d'une lettre d'intention au titre du FEDER rural. Le PETR a rendu pour l'instant deux avis favorables (pour « les aménagements mobilités du groupe scolaire Mi-Cour par la commune de Baume-les-Dames » et pour « le projet de création de maison médicale, porté par la commune de Pays de Clerval). Un troisième avis sera remis en février concernant un projet de création d'un pôle ESS (économie sociale et solidaire) porté par la CCDB.

■ ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS SUR LE DOUBS CENTRAL

Le PETR est de plus en plus sollicité par les communes pour un accompagnement sur leurs projets.

En ce sens, un comité des financeurs a été mis en place dans un premier temps.

Pour un accompagnement plus global des maîtres d'ouvrage (dépôt des dossiers de demande de subvention, élaboration des cahiers des charges...), il convient que le territoire se structure.

► Comité des financeurs

Afin de faciliter le parcours des porteurs de projets sur le Doubs central, le PETR a institué un comité des financeurs.

Le maître d'ouvrage peut ainsi présenter son projet devant les financeurs ce qui facilite les échanges maîtres d'ouvrage-financeurs (mais également entre financeurs) et peut permettre de lever des points de blocage. Il a été réuni une fois en 2023 pour 4 communes.

Cette instance sera de nouveau réunie en 2024 pour accompagner les porteurs de projets du Doubs central.

■ COMMUNICATION

▶ « TERRITOIRE Doubs central » - le magazine du Doubs central

En 2023, le 2^{ème} numéro du bulletin d'information « Territoire Doubs central » a été réalisé. Magazine de 24 pages, il a été imprimé à 19 500 exemplaires et La Poste a été retenu pour une distribution « toutes boîtes aux lettres » pour les communes de plus de 600 habitants. Il est à noter que des incertitudes pèsent sur la distribution qu'il conviendra de lever pour les prochaines éditions au vu du coût de ce poste de dépense (3 156€).

⇒ **Coût réel** : 9 970€ TTC (conception, impression et distribution)

La parution du bulletin d'information « TERRITOIRE Doubs central n°3 » en prévu en 2024 afin de communiquer sur les actions en cours portées par le PETR. Plusieurs options de distribution sont possibles impactant le budget nécessaire à cette action.

Les modalités de distribution resteront à définir.

⇒ **Coût maximal pour une parution** : 13 500€ TTC

- entre 7 100 et 7 500€ (conception + impression)
- entre 1 600 et 6 000€ (distribution)

À savoir que le choix de distribution influe sur le nombre d'impressions et donc sur le coût d'impression.

▶ Communication web

Le PETR s'appuiera sur sa page Facebook (1 178 abonnés à la page du Doubs central) et le site Internet qui sont alimentés régulièrement pour mettre en avant les actions menées par et sur le Doubs central. De plus, il doit permettre de faire la publicité sur les actes de la collectivité.

Concernant le site internet, il ne peut plus être actualisé car l'interface est trop ancienne. Il convient de prévoir la création d'un nouveau site internet.

⇒ **Coût pour la réalisation d'un site internet** : 13 000€

Hébergement, maintenance et sauvegardes : 600€ par an



9. Administration générale

■ INSTANCES

▶ Les instances décisionnelles

En 2023, le comité syndical a été réuni à 6 reprises et le bureau à 10 reprises.

Afin d'assurer la représentation des PETR (et Pays) auprès des pouvoirs publics, le Doubs central adhère à l'**Association Nationale des Pôles territoriaux et Pays (ANPP)**. Cette association assure un accompagnement des Pays et PETR dans leurs projets de développement et dans leurs partenariats et organise des formations sur des thèmes d'actualités. Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'ANPP pour 2024.

➔ Coût :

- adhésion ANPP : 650€

▶ Les instances de concertation

Le PETR réuni et/ou travaille avec différentes instances de concertation : Conférence des maires, Comité des partenaires mobilité, Conseil de développement, Cotech', commissions thématiques, groupes de travail.

Le Conseil de développement du Doubs central s'étant renforcé et structuré, il a demandé depuis 2018 que le PETR adhère à l'Association Nationale des Présidents de Conseil de Développement (ANPCD), dénommée Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD).

Le rapport d'activité du Conseil de développement du Doubs central pour 2023 est annexé.

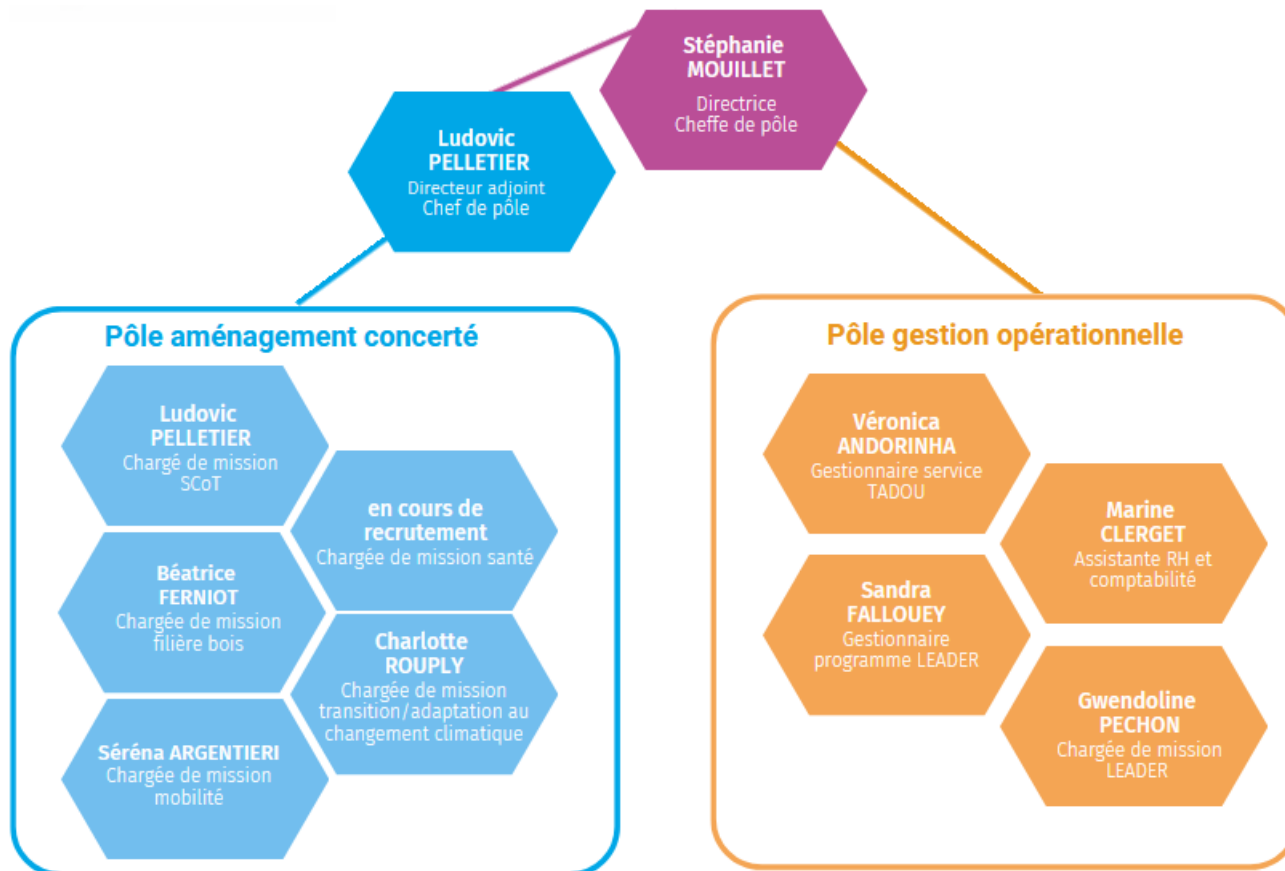
➔ Coût :

- adhésion CNCD : 200€
- enveloppe de fonctionnement du Conseil de Développement du Doubs central : 500€
- réunions des différentes instances décisionnelles et de concertation du PETR : 2 000€ (2 réunions avec frais de buffets + 10 moments de convivialités)

■ FONCTIONNEMENT DES SERVICES

▶ Organigramme

Deux pôles ont été créés au niveau des services mais les agents continuent à traiter les dossiers en transversalité.



► Gestion des Ressources Humaines

Le groupe de travail Gestion des Ressources Humaines a été créé en 2022. Il comprend 3 membres qui représentent les 3 communautés de communes. En 2023, il a été réuni à 4 reprises. S'il a rendu des avis sur des renouvellements de contrat, il a travaillé sur les Lignes Directrices de Gestion, sur le remboursement des frais liés aux formations qui ont fait l'objet de délibération en comité syndical.

En 2024, le groupe de travail devra terminer son travail sur les modalités du Compte Epargne Temps, la réorganisation du temps de travail et la révision du protocole de télétravail et les lignes directrices de gestion du PETR.

Concernant la formation des agents, les demandes sont étudiées au fil de l'eau en donnant priorité aux formations du CNFPT.

Impact budgétaire sur les participations des communautés de communes

Statutairement en 2017, le montant des participations a été défini selon les modalités suivantes : validation d'une participation annuelle par habitant pour les projets liés aux missions générales du PETR et un montant complémentaire pour l'avancement du SCoT.

Les modalités de participation pour le budget annexe TADOU sont définies par convention.

Des participations complémentaires pourront être établies pour des missions « à la demande » faisant l'objet d'une contractualisation spécifique (cas des conventions pour les permanences de la Maison de l'Habitat du Doubs et du dispositif CEE classique par exemple).

1. Participations pour les missions générales et le SCoT

Suite à la présentation des propositions d'intervention pour le SCoT, il a été réalisé une estimation des participations pour 2024.

Proposition de participations 2024 (en €)

Répartition par communauté de communes	Population 2024	EIE 2024	Missions générales	SCoT	TOTAL
Communauté de communes Doubs Baumois	16 465	4 872,83 €	57 627,50 €	37 375,55 €	99 875,88 €
Communauté de communes des Deux Vallées Vertes	16 021	3 417,44 €	56 073,50 €	36 367,67 €	95 858,61 €
Communauté de communes du Pays Sancey/Belleherbe	5 623	2 597,73 €	19 680,50 €	12 764,21 €	35 042,44 €
PETR du Doubs central	38 109	10 888,00 €	133 381,50 €	86 507,43 €	230 776,93 €

Pour rappel, le montant de la cotisation par habitant en 2023 s'est élevé 4,58€ (mission générale + SCoT) à laquelle s'ajoutait l'action « Espace Info Energie 2023 ».

La cotisation prévisionnelle 2024 serait de 5,77€ par habitant.

2. Participation pour le budget TADOU

A partir de 2022, le financement régional a été diminué d'année en année pour être nul en 2024. D'autres sources de financement ont été trouvées pour cette année mais ils ne sont pas pérennes.

En 2024, il s'agira donc de solliciter auprès de communautés de communes, le solde 2023 ainsi que le prévisionnel 2024 qui sera présenté au comité syndical.

► Estimation des participations pour le solde 2023

Il s'agit encore d'un montant estimatif, car les demandes de solde pour 2023 n'ont pas été déposées auprès de la CPAM et de la Région et le compte de gestion n'a pas été établi.

Communauté de Communes	Charges Fixes				Charges variables				montant initial prévu budget 2023	montant estimatif de la participation des CC pour 2023
	montant budgétisé	estimation montant annuel	1er acompte estimatif	solde estimatif	montant budgétisé	1er acompte estimatif	montant estimatif annuel	solde estimatif		
CCDB	16 450,00 €	11 643,73 €	12 074,98 €	- 431,25 €	33 000,00 €	12 413,68 €	25 689,11 €	13 275,43 €	49 450,00 €	37 332,84 €
CC2VV	6 087,00 €	11 386,79 €	11 808,51 €	- 421,72 €	33 000,00 €	19 031,13 €	34 864,58 €	15 833,45 €	49 087,00 €	46 251,37 €
CCPSB	5 608,00 €	3 969,48 €	4 416,51 €	- 447,03 €	24 000,00 €	7 601,31 €	14 938,21 €	7 336,90 €	29 608,00 €	18 907,69 €
Total	38 145,00 €	27 000,00 €	28 300,00 €	- 1 300,00 €	90 000,00 €	39 046,12 €	75 491,90 €	36 445,78 €	128 145,00 €	102 491,90 €

► Estimation des participations pour 2024

— CHARGES FIXES

Répartition par communauté de commune	population 2024	total fonctionnement	total investissement	total charges fixes	1er acompte
CC2VV	16 465	22 466,61	1 296,15	23 762,76	11 881,38
CCPSB	16 021	21 860,77	1 261,20	23 121,97	11 560,99
CCDB	5 623	7 672,62	442,65	8 115,27	4 057,64
PETR du Doubs central	38 109	52 000,00	3 000,00	55 000,00	27 500,00

PRÉCISIONS : les données non connues à ce jour sont :

- Le %age d'aide de l'ARS et de l'Etat a affecté sur les transports de chaque communauté de communes (l'aide est fonction du motif de réservation)

— CHARGES VARIABLES

Répartition par communauté de commune	%age répartition coût en 2023	%age du coût du motif santé sur les trajets	estimatif
CC2VV	51,52%	43%	42 000,00 €
CCPSB	17,93%	29%	18 000,00 €
CCDB	30,55%	25%	35 000,00 €
PETR du Doubs central	100,00%		95 000,00 €

PRÉCISIONS : les données non connues à ce jour sont :

- L'utilisation du service pour les habitants de chaque communauté de communes : estimation sur la base des %age de fréquentation de 2023
- Le %age d'aide de l'ARS et de l'Etat a affecter sur les transports de chaque communauté de communes (l'aide est fonction du motif de réservation)
- L'impact d'un nouveau marché prestataire sur les prix au kilomètre chargé
- L'impact de la révision du règlement intérieur sur la grille tarifaire et l'évolution des réservations.



EN 2023, LE PETR ÉTAIT FINANCÉ PAR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES MEMBRES, ET SUIVANT LES ACTIONS PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, L'ÉTAT, L'UNION EUROPÉENNE, L'ARS ET LA CPAM.



Doubs

Annexe : rapport d'activités du Conseil de développement

ACTIONS

Réuni en fin d'année 2022, le conseil de développement a défini son programme de travail pour l'année 2023 à savoir :

- Maintenir une relation avec le CESER Bourgogne /Franche comté
- Se mobiliser sur trois thèmes principaux :
 - mobilité
 - transition/adaptation au changement climatique
 - développement d'une image forte de notre territoire du Doubs central

Pour mener à bien ce projet, nous avons choisi de travailler, quel que soit le thème, de la manière suivante, avec un souci d'interconnexion positive entre-deux.

Faire le constat de l'existant tant national que régional ou que territorial. En s'appuyant sur des documents concrets et des initiatives existantes.

Définir des items prioritaires, tout du moins ceux qui nous semblent utiles et nécessaires à mettre en œuvre et les actions à mettre en place en les adaptant aux spécificités locales tant géographique, qu'économique, qu'environnemental, que culturel.

Définir un objectif à terme Avec des mesures d'évolution indispensables au public de notre territoire et associations diverses.

En tenant compte également des initiatives locales. Afin qu'il fasse bon vivre sur notre territoire et qu'il soit beaucoup plus attractif.

Dans un deuxième temps il y aura lieu de croiser nos pistes de développement **stratégiques avec les orientations** :

- du schéma d'agglomération
- du Leader
- du Feder rural
- du Sradett
- du Scot

Enfin élaboration d'un document de synthèse

Pour conduire ces réflexions, nous avons décidé de travailler sous la forme de « Brainstorming ».

Pour être plus efficace et rapide, nous avons choisi d'utiliser les outils du numérique. Ceci devant permettre à chacun d'intervenir à tout moment pour émettre ses suggestions.

Mme LENGLET a été chargée de mettre au point ce moyen de communication.

Un nouveau mode de faire toujours en utilisant l'outil informatique est en cours de réflexions en lien avec l'aide du PETR.

1^{er} thème abordé : développement d'une image forte de notre territoire du Doubs central

Un premier travail collaboratif a consisté à élaborer un diagnostic sur la situation du DOUBS Central ayant permis les constats suivants :

- **1- Une localisation géographique des plus intéressantes**
- **2- Des éléments patrimoniaux de qualité**
- **3- Des activités sportives intéressantes qu'il serait utile de coordonner**
- **4- Des événements culturels siège du lien social qu'il serait utile de coordonner**
- **5 -Un cadre de vie de qualité enviable**
- **6- Un grand équipement scolaire qu'il serait utile de créer**
- **7- Une économie diversifiée**

La synthèse de cette réflexion qui devrait déboucher sur les enjeux de territoire et en cours

II CONTRIBUTIONS

Parallèlement le CODEV a contribué aux réflexions du PETR sur :

- Le projet de territoire ayant débouché sur les orientations du programme leader
- Les réflexions menées sur la mobilité
- Les réflexions menées sur la santé
- Les projets leader avec le GAL dont il fait partie

Il a répondu à deux saisines du PETR sur :

- l'implantation d'une maison médicale sur le territoire du Pays de Clerval
- l'implantation d'un pôle économique social et solidaire sur Baume les dames. Pour finaliser la réponse, une réunion est prévue tout prochainement avec les auteurs du projet.

Il a également participé à des groupes de travail du 'Conseil National des Conseils de Développement) dont il est membre CNCD ;

L'observatoire territorial et citoyen

Projet ambitieux lancé en 2022 en partenariat avec la société TaDatum, l'Observatoire territorial et citoyen est une plateforme web dédiée aux conseils de développement. Réservée aux membres de notre réseau, elle rassemble leurs travaux et contributions, des statistiques générales sur les conseils de développement et met à disposition sous forme de cartes et de graphiques des données sur des thématiques variées (démographie, agriculture, énergie...

Des données sur le DOUBS central ont ainsi été élaboré

GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

- 5 décembre 2023 : Groupe de travail [Énergie](#) (Réunion 1)
- 12 décembre 2023 : Groupe de travail [Mobilités](#) (Réunion 1)
- Entre Mai et juin 2023 : 3 visioconférences sur : portrait de territoire

Participation aux réunions du CESER